



# Comment intégrer la dimension de genre dans les logements sociaux en région Bruxelles Capitale ?

Notes de synthèse du travail effectué pour le mémoire-rapport de stage

Christiane Thiry



LIÈGE université

UMONS Université de Mons



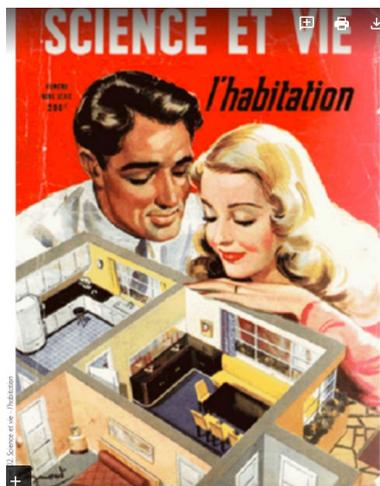
ULB

Master de spécialisation en études de genre 2021-2022



# PREAMBULE

---



*Comment sortir de la binarité clivante et excluante homme/femme, qu'est-ce qu'être petite fille, adolescente, femme et féministe, sont des questions qui m'interpellent et que j'explore depuis toujours.*

*Quatrième fille née dix mois après le décès très précoce d'un frère dont je porte le prénom, j'ai assumé une double assignation, celle d'incarner tout à la fois le fils mort et la petite fille qui devait grandir. J'ai joué en alternance un double rôle, celui de « garçon manqué » qui sillonnait forêts et étangs pour y pêcher têtards et orvets, réparant seule son vélo et affrontant de face l'autorité paternelle, et celui de petite fille entourée de sœurs aînées plus dociles. Avant de devenir l'adolescente rebelle qui se cherche, rétive à toute forme d'autorité, aux catégories toute faites et aux stéréotypes sexistes. Cette ambivalence m'a amenée ensuite à refuser les rôles prédéfinis et réducteurs attribués aux pères et aux mères. Il m'a ainsi été reproché de dévier de mon assignation de femme en m'immisçant dans le huis-clos de conversations masculines, d'épouse en divorçant et de mère en assumant un métier passionnant auquel je consacrais beaucoup de temps.*

*Les livres, qui m'ont nourrie dès l'enfance, la recherche de personnalités en lien avec mes contradictions apparentes et mon désir de sortir des dogmes établis ainsi qu'un travail personnel m'ont aidée à repousser les frontières du masculin et du féminin sans tomber dans la culpabilité.*

*L'entrée certes non liée au hasard dans ce Master en études de genre a relancé tous ces questionnements et en a élargi le spectre. Car il ne s'agissait plus seulement d'explorer le fondement de mon identité mais aussi de mieux comprendre ce que défendaient les féministes : l'égalité des chances et la valorisation via la visibilisation du travail domestique et de soin à l'autre camouflés par la division sexuelle du travail. J'ai, dans mes activités journalistiques, toujours essayé de dénoncer la dévalorisation sociale des activités exercées par les femmes ainsi que les discriminations dont elles font l'objet. En parallèle j'ai entamé un DEA à l'UCL*

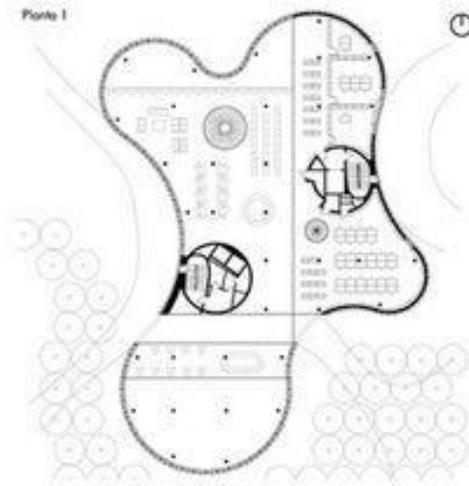
dénoté « Structures et pouvoirs de l'imaginaire » pour analyser la manière dont toutes les formes d'assujettissement sont construites à partir de la métaphysique occidentale qui binarise le monde et le polarise en catégories dominant.e/dominé.e. Avec pour conséquence l'émergence de courants d'idées totalitaires qui démystifient ou appauvrissent l'imagination et le symbolique et divisent l'homme pour mieux le réduire à l'objectivité.

Le Master a enrichi cette réflexion notamment via la mise en perspective historique et philosophique des mouvements féministes. Cette dernière m'a fait apparaître clairement la dichotomie établie entre public/privé, productif/reproductif via la division sexuelle du travail. Et qu'associer le travail reproductif et le travail du care à un travail dédié essentiellement aux femmes permet de l'invisibiliser et d'exploiter celles qui l'assument.

Engagée dans une association féministe qui défend l'accès au logement de femmes précarisées, l'analyse genrée du logement social m'est apparue comme un prolongement logique de mon parcours et du cursus entamé.

Cette analyse part du constat que les espaces du logement sont genrés, que les rapports sociaux de sexe hiérarchisent les espaces de vie et occultent le fait que le logement est pour les femmes non un lieu de loisirs mais un lieu de travail. Comment déconstruire les systèmes qui continuent à être mis en place au sein des logements, et en particulier au sein des logements sociaux, pour assujettir les femmes afin de les rendre plus égalitaires ? Comment intégrer la dimension de genre dans les logements sociaux en Région Bruxelles Capitale, ce fut la problématique abordée lors du stage que j'ai effectué au Secrétariat d'état au logement du 9 novembre 2021 au 28 mars 2022.

# PLAN



Préambule

Introduction

Cadrage et contexte

## **1. Le logement social en Région Bruxelles Capitale**

- 1.1. Historique
- 1.2. Gouvernance
- 1.3. Quelques chiffres
- 1.4. Cartographie

Logement féministe

## **1. Etat de la question**

- 1.1. Dans les études de genre
- 1.2. Dans les recherches et études menées en architecture et en urbanisme

## **2. Projets de logements égalitaires déjà réalisés**

## **3. Guides et grilles d'analyse pour un logement féministe**

Logement social féministe

## **1. Liste des critères**

**2. Modifications des cahiers des charges et recommandations d'adaptation des dispositions techniques et fonctionnelles et d'exigences minimales**

**3. Sensibilisation et formation des administrations**

**4. Intégration des familles monoparentales et de de la communauté LGBTQIA+**

## Logement social inclusif

**1. Vers l'inclusivité**

**2. Tentative d'élaboration d'une grille synthétique des critères et recommandations pour un logement social inclusif**

## V. Questions ouvertes

**1. Logement féministe, égalitaire ou inclusif ?**

**2. La place du care**

**3. L'intégration des échelles**

**4. La promotion des coopératives et du partenariat public-privé**

**5. L'évaluation**

# INTRODUCTION

Les mouvements féministes de la 2<sup>e</sup> vague se sont attachés à politiser l'intime (Christine Delphy, 1975, 1998) en dénonçant la division sexuée du travail et à faire sortir le travail des femmes de la binarité socialement construite sphère publique/sphère privée. L'accès à l'espace public figurait aussi parmi leurs revendications : elles s'attaquaient à la hiérarchisation de cet espace à partir de l'appartenance de genre au détriment des femmes, revendiquant le droit de se déplacer d'un espace à l'autre, d'entrer dans un espace ou de le quitter.

Cet intérêt pour la spatialité des rapports sociaux de sexe s'est diffusé dans les sciences sociales via notamment des auteurs comme Michel Foucault et ses recherches sur les hétérotopies.

De manière concomitante, urbanistes et spécialistes de l'espace et de l'aménagement, architectes et professeur.e.s en architecture intègrent de plus en plus l'approche de genre dans leurs travaux et recherches. En témoigne l'émergence de revues et de publications centrées sur ces questions. Et les études de genre comme celles proposées par le Master de spécialisation en études de genre incorporent progressivement une dimension spatiale. Mais les mouvements féministes ainsi que les études centrées sur le genre ou l'espace se concentrent souvent sur le classique confinement féminin dans l'espace privé, démontrant comment les femmes peuvent s'appropriier l'espace public ou bien se focalisent sur les inégalités d'accès au logement ou sur le lien entre femmes, précarité et mal-logement. Les recherches menées sortent du logement et de l'intimité des couples pour capter les rapports de pouvoir dans la sphère publique, les cours d'école, les entreprises, ... Mais le rôle du logement dans la production des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes et les inégalités à l'œuvre dans le logement lui-même sont très peu étudiés.

Les féministes ont souligné l'importance d'un espace à soi, s'inspirant de l'essai de Virginia Woolf, *Une chambre à soi* (1929), dans lequel elle affirme que l'autonomie en tant que femme s'acquiert par la possession d'un espace à soi. Mais elles n'ont pas mis en évidence que l'espace domestique pouvait être lui aussi hiérarchisé en fonction de critères liés au genre et que l'hétéronormativité est aussi à l'œuvre dans le logement. L'hétéronormativité est comprise ici selon la définition de Judith Butler : un « système, asymétrique et binaire, de genre, qui tolère deux et seulement deux sexes, où le genre concorde parfaitement avec le sexe (au genre masculin le sexe mâle, au genre féminin le sexe femelle) et où l'hétérosexualité (reproductive) est obligatoire, en tout cas désirable et convenable » (Trouble dans le genre, 2005, p. 24).

Comment déconstruire les inégalités à l'oeuvre au sein du logement et insérer la dimension de genre dans la production de logements, c'est la problématique abordée ici de manière globale puis au niveau plus spécifique du logement social.



# Cadrage et contexte

## 1. Le logement social en Région Bruxelles Capitale

### 1.1. Historique

Le logement social existe depuis un peu plus d'un siècle avec pour objectif d'offrir aux ménages à revenus modestes une habitation pour un loyer proportionnel à leurs moyens financiers. Son patrimoine va des cités-jardins aux barres et aux tours qui peuplent la capitale. Il représente aujourd'hui encore un faible pourcentage du parc résidentiel bruxellois, les pouvoirs publics ayant privilégié le soutien à la propriété privée comme moteur d'intégration sociale et de garantie d'entretien du bâti, à l'agrandissement du parc de logements sociaux. Le transfert de ce dernier à la Région bruxelloise n'a guère modifié les choses : le manque de logements sociaux par rapport à la demande qui ne cesse d'augmenter devient criant et les listes d'attente ne cessent de s'allonger.

Voici, condensé, l'historique du logement social avant 1989 que retrace Nicolas Bernard, professeur de droit des biens à l'Université Saint-Louis (Nicolas Bernard, 2007) :

- **Au début du 19ème siècle.** Le développement industriel de Bruxelles multiplie par trois la population de la capitale (760.000 personnes à la fin de ce processus). Les besoins en logement explosent, entraînant la spéculation et, déjà, une crise aiguë du logement.
- **En 1858,** la première loi sur les expropriations des quartiers insalubres est adoptée, ce qui conduit notamment au voûtement de la Senne et au percement des boulevards centraux mais surtout à la suppression de milliers de maisons ouvrières, sans alternative de relogement pour les occupants.e.s.
- **En 1889,** des grèves violentes éclatent, amenant les autorités à vouloir rétablir l'ordre par des mesures de nature sociale. Le 9 août 1899, est votée la première loi relative au logement social. Décliné alors exclusivement sous le mode de l'acquisitif, ce type originaire de logement social (cf. rue d'Osseghem) enrôlait la classe ouvrière dans les liens d'un contrat d'emprunt hypothécaire.



- **En 1899**, les premiers logements sociaux locatifs voient le jour, sous l'égide du Foyer schaarbeekois. Apparaît à sa suite la Cité Hellemans notamment, nichée au cœur des Marolles.
- **Pendant l'entre-deux-guerres**, pour combler la destruction de 200.000 logements au cours de la première guerre mondiale, les pouvoirs publics popularisent le concept de cités jardins (Logis-Floréal, Kappeleveld, etc.). Dès 1926, cependant, un terme est mis à l'expérience, car l'idée est jugée trop chère et trop consommatrice d'espace et parce qu'on assiste à un retour de balancier en faveur de l'acquisitif ainsi qu'à une prise de conscience du gouvernement conservateur de l'époque qui craignait que les cités jardins, ayant souvent revêtu la forme de coopératives ouvrières, prennent trop d'autonomie et échappent progressivement au contrôle de l'État.
- **En 1953** est votée une loi qui offre aux communes un subside de 80% pour racheter et rénover des taudis. À la place des logements insalubres émergent d'imposantes tours (Cité modèle, Rempart des moines, etc.) À cette époque, et spécialement dans les années soixante, un logement social construit sur deux est situé dans une tour.
- **Dans les années 1970**, malgré une sensible décrue de la population bruxelloise due à un exode de la classe moyenne vers les périphéries vertes, les instances régionales entreprennent un gros effort de construction de logements sociaux afin de générer de l'emploi et de soutenir le secteur de la construction. À cette époque, pas moins de quatre nouveaux logements construits sur dix sont de type social (pour un ratio de un sur deux cents actuellement !)
- **En 1982**, la crise économique frappe Bruxelles de plein fouet. Parallèlement, les tours édifiées dans les années soixante présentent, déjà, leurs premiers signes de défaillance : isolation défectueuse, ponts thermiques, pollution sonore, etc. Les autorités appliquent de facto un quasi moratoire sur la construction de logements sociaux. Une certaine crainte en l'avenir est perceptible, qui s'explique notamment par le fait que les personnes précarisées se sont fort appauvries durant la crise économique, risquant ainsi de compromettre la viabilité financière des éventuelles nouvelles sociétés créées.
- **En 1989**, la Loi spéciale du 12 janvier crée définitivement la Région de Bruxelles-Capitale, sur le territoire des 19 Communes. Elle met en place ses organes législatif et exécutif. Par ailleurs, elle lui transfère l'exercice des compétences de l'Agglomération. Sur les cendres de la Société nationale du logement (S.N.L.) est créée la Société du logement de la Région bruxelloise (S.L.R.B.).  
Le fait que l'enthousiasme des débuts fasse place à un rapide essoufflement et que les pouvoirs régionaux axent l'essentiel de leurs moyens financiers sur la rénovation du parc locatif public a pour conséquence que de 1997 à 2007, on ne construit plus que 19 logements sociaux par an en moyenne sur le territoire bruxellois (Cf. P. DE DECKER et J. LAUREYS, "Le marché du logement se polarise-t-il à Bruxelles et en Wallonie ?", Échos log., 2007, n°1, p. 1 et 5) alors que le secteur privé construit dans le même temps, 2.000 logements l'an. Pour pallier cette situation, les pouvoirs publics lancent fin 2004, le Plan régional du Logement (PRL) qui prévoit la construction de 5 000 nouveaux logements publics (3 500 logements sociaux et 1 500 logements moyens) et confie cette tâche à 3 opérateurs publics : la SLRB (4000, dont 70 % de logements sociaux), le Fonds du Logement (500) et la SFAR (filiale de

finance.brussels) pour 500 logements. L'ensemble de ces logements est destiné à la location.

- **En 2020**, face aux nouveaux défis sociaux et aux conséquences de la pandémie, le Gouvernement bruxellois présente de manière unifiée les solutions qu'il entend apporter et émet une **Déclaration de politique générale commune** au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune pour la législature 2019-2024. Le premier chapitre (Garantir l'accès au logement à un coût raisonnable, et à des infrastructures publiques de proximité) de l'axe 1 (Une Région qui garantit à chacun les conditions d'une vie conforme à la dignité humaine) est entièrement consacré au logement public, mettant en évidence la priorité de la thématique. Dès la deuxième page du chapitre consacré au logement, le Gouvernement énonce : « À terme, il conviendra de disposer de 15 % de logements à finalité sociale sur l'ensemble du territoire régional répartis de manière équilibrée par commune et par quartier. »

Une définition du logement à finalité sociale a été arrêtée et publiée en 2020 dans le n°4 du Monitoring des Logements Publics à Bruxelles. Un premier recensement par commune a été publié qui aboutit au fait qu'on ne comptabilise à l'échelle régionale qu'un peu moins de 66 000 logements à finalité sociale.

Un « logement à finalité sociale » est défini comme étant un logement produit ou encadré dans le cadre d'une politique publique régionale, que ce soit au niveau de la fixation du loyer ou des conditions d'acquisition et/ou de revente des biens.

Concrètement, cela vise les logements :

- sociaux, modérés et moyens, tous locatifs, de la SLRB ;
- loués par l'intermédiaire de l'Aide Locative du Fonds du Logement (modéré locatif)
- loués par la Régie Foncière régionale (modéré locatif)
- loués par l'intermédiaire d'un pouvoir public local (social, modéré et moyen, tous locatif) ;
- produits dans le cadre des outils de la Revitalisation Urbaine (modéré locatif et moyen acquisitif) ;
- gérés par une AIS (modéré locatif) ;
- acquis par l'intermédiaire d'un CLT (social acquisitif) ;
- acquis par l'intermédiaire d'un prêt octroyé par le Fonds du Logement de Bruxelles-Capitale (modéré acquisitif) ;
- acquis auprès du Fonds du Logement (modéré acquisitif) ;
- acquis auprès ou par l'intermédiaire de Citydev (moyen acquisitif).



Le Logis-Floréal de Watermael-Boitsfort, exemple de l'aspiration à allier habitat et aménagement paysager



Vue d'ensemble des blocs de la Cité Modèle à Laeken.  
*Atelier photographique de l'Urbanisme (c-23239). Archives de la ville de Bruxelles*

## 1.2. Gouvernance

### 1.2.1 Le Secrétariat d'état au logement

Suite à la Déclaration de politique générale commune, un **Plan d'urgence Logement (PUL)** a été créé et lancé en 2020 sous l'égide de la **secrétaire d'état au logement**. Nawal ben Hamou et sa cellule logement veillent en effet à ce que soit appliquée la politique définie par le Gouvernement bruxellois.

Parmi les actions décidées figure l'augmentation de l'offre et de la qualité des logements à finalité sociale et le soutien à tous les locataires. En termes de logement, il est prévu que le gouvernement achèvera dans les 5 ans la construction des 6.400 logements prévus par le Plan régional du Logement 5PRL lancé en 2004 et l'Alliance Habitat (AH, initiée en 2013) qui ont peu progressé en 2020. Le gouvernement s'engage à remettre en état locatif l'ensemble des logements sociaux existants notamment en veillant à éliminer les obstacles et à raccourcir les délais de réalisation. Il vise, pour les terrains dont la Région est propriétaire, la production de minimum 50% de logements à finalité sociale (locatif social, locatif modéré, acquisitif social) parmi les logements créés. Et prévoit la socialisation de logements publics moyens ou communaux.

Enfin le Gouvernement s'est engagé à favoriser les initiatives d'occupations temporaires à caractère social, tout en visant à assurer la pérennité du parc social de logements sur le long terme.

Sous l'impulsion de Nawal Ben Hamou, après le soutien apporté par le secrétariat d'état au projet d'habitat groupé intergénérationnel, solidaire et égalitaire Calico (inauguré en 2021), deux projets pilotes seront lancés en 2022 :

- Un projet pilote de construction d'un complexe de logements qui intègre dès le départ les dimensions du genre et du handicap
- Un projet pilote de rénovation d'un complexe de logements qui tient compte des dimensions du genre et du handicap.

### 1.2.2. La SLRB et les SISP

Concrètement, le logement social de la Région de Bruxelles-Capitale est financé par des crédits régionaux, alloués par le budget des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est la **Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB)** qui est chargée de la gestion et de la mise en œuvre des programmes d'investissements décidés par le Gouvernement bruxellois dans le domaine des logements sociaux. La SLRB est chargée d'agréer, de financer et de contrôler les 16 Sociétés Immobilières de Service réparties au sein des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Public (SISP), autre acteur majeur qui propose des logements sociaux en location.

Outre un soutien aux sociétés immobilières de service public, la SLRB octroie des prêts pour l'aménagement et l'embellissement d'habitations sociales et met des réserves de terrain à la disposition de sociétés immobilières sociales en vue de la construction d'habitations sociales. Elle construit et rénove également des logements sociaux, dans la mesure où l'offre des sociétés agréées ne suffit pas. Elle peut, en outre, vendre et louer des habitations sociales.

La vision de la SLRB se concrétise via les actions définies dans ses deux contrats de gestion : la première lie le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale à la SLRB, et le deuxième est conclu entre les 16 sociétés immobilières de service public (SISP) et la SLRB.

**Le contrat de gestion de 1er niveau est établi entre le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et la SLRB.** Le contrat de gestion 2021-2025 a été approuvé le 29 octobre 2020. Il reprend comme objectif l'inclusion des habitants des logements sociaux grâce à la production des logements prévus dans le PRL et l'Alliance Habitat, grâce à l'économie sociale, la redynamisation des espaces ouverts et l'interactivité des sites avec leur environnement. Il inscrit ces actions dans une volonté d'amélioration de la qualité des services rendus par les SISP et la SLRB et d'autre part, il place le locataire social et son épanouissement au cœur des préoccupations. Mais l'intégration de la dimension de genre comme levier pour l'inclusion n'est pas évoquée.

L'esprit du contrat de gestion

- Le logement social est un frein important contre la pauvreté
- C'est un outil essentiel pour garantir le droit à l'habitation
- Le logement social doit redevenir un levier ("ascenseur social")
- L'ambition du gouvernement est de fournir une solution pour 15.000 locataires
- La SLRB et les SISP font partie de cette solution
- Le gouvernement offre des opportunités aux personnes en fournissant non seulement un logement décent et abordable mais aussi en travaillant avec ses partenaires sur l'aspect social (solution intégrée)

Idem, pas de mention de l'intégration du genre tout comme dans les domaines prioritaires où l'on retrouve le domaine « sociétal ». Celui-ci associe le pilier de l'action sociale avec celui du bâti et regroupe les actions qui œuvrent à la mise en place de dynamiques d'inclusion et de cohésion sociale et qui mobilisent des partenaires publics, privés et associatifs pour permettre aux SISP de se concentrer sur leur métier immobilier de base (mise à disposition de logements publics de qualité). Nulle trace du genre dans les priorités.

**Le contrat de gestion de 2e niveau est signé entre la SLRB et les SISP.**

Ce document traduit concrètement les objectifs et les modalités du contrat de gestion souscrit par la SLRB avec la Région. Il est également conclu pour une durée de 5 ans. Le dernier contrat de gestion de niveau 2 a été signé par les 19 SISP le 20 mars 2017. Il est entré en vigueur le 21 mars 2017. Tous les ans, les SISP doivent remettre un plan stratégique à 5 ans, reprenant la stratégie et les priorités de la société sur 5 plans différents :

- 1. l'investissement
- 2. l'entretien du patrimoine
- 3. la gestion locative
- 4. la gestion d'entreprise
- 5. l'action sociale

A noter ici aussi que l'intégration de la dimension de genre n'est pas mentionnée.

Les contrats de gestion 1 (entre le gouvernement régional et la SLRB) et 2 (entre la SLRB et les SISP) traduisent les grandes lignes de la politique régionale en matière de logement. Or aucun des deux ne mentionne l'intégration de la dimension de genre. On y parle d'inclusivité et de participation de tous les locataires (en écriture non inclusive) mais sans citer de manière explicite les publics concernés.

C'est néanmoins à ce niveau que des impulsions peuvent être données pour favoriser le GM en matière de logement.

Le contrat de gestion 2021-2025 ayant été approuvé le 29 octobre 2020, aucune action ne pouvait encore être entamée pour y intégrer le genre. Par contre le contrat de gestion 2 entré en vigueur le 21 mars 2017 venait à échéance en 2022 et pouvait encore être adapté, ce à quoi s'est attelée Mélina Vanden Borre, ma maîtresse de stage, en charge de l'égalité des chances au sein du secrétariat d'état au logement en ce qui concerne le genre et le handicap. Elle a revisité et annoté tout le projet de contrat de gestion et j'ai ajouté un avant-propos pour expliquer le pourquoi de l'intégration du genre afin d'éviter rejet et/ou incompréhension (voir annexe 1)

### 1.3. Quelques chiffres

**Tableau : Total des logements à finalité sociale en RBC en fonction des opérateurs de production ou de gestion (2020)**

Opérateur de production	Nombre logements Durée de la finalité à finalité sociale	Durée de la finalité sociale Duur van het sociale doel
SLRB BGHM	40 215 Pérenne	Pérenne
Aide locative du Fonds du Logement	1 573 Pérenne	Pérenne
Régie Foncière régionale	46 Pérenne	Pérenne
Pouvoir Public Local (commune + CPAS) (hors « libre »)	5 907 <sup>1</sup> Pérenne	Pérenne
Contrats de Quartiers Durables (acquisitifs et hors prêts FdL)	430 Pérenne	Pérenne
AIS	6 962 Minimum 9 ans <sup>2</sup>	Minimum 9 ans <sup>2</sup>
Prêts actifs consentis par le Fonds du Logement	8 877 Minimum 10 ans <sup>3</sup>	Minimum 10 ans <sup>3</sup>

Monitoring des Logements Publics à Bruxelles (Réfèrent bruxellois du Logement –perspective.brussels) (01/01/2020)

Sources : SLRB, Fonds du Logement, Citydev, urban.brussels/DRU, CLTB, Bruxelles-Logement, Régie Foncière régionale

<sup>1</sup> Ce chiffre est en diminution de 2 393 unités par rapport à 2018. Cette situation interpellante résulte probablement d'une différence d'encodage de la part de la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles. En effet, en 2018 cette dernière avait déclaré, auprès de Bruxelles-Logement, 3534 logements à finalité sociale là où elle n'en a déclaré que 1 141 en 2020...

<sup>2</sup> Conventionnement avec une AIS d'une durée minimale de 9 ans et maximale de 27 ans. Conventionnement moyen de 12 années (source : Bruxelles Logement)

<sup>3</sup> Entre 10 et 30 ans possible. Durée moyenne 25 ans (Source : Fonds du Logement)

<sup>4</sup> 20 ans pour les logements construits à partir de 2013.

Le nombre de ménages en attente d'un logement social et le besoin de logements sociaux est en forte augmentation en Région Bruxelles Capitale. Au 31 mars 2020, 37.077 ménages occupaient un logement social. Au 30 septembre 2020, 49.135 ménages-demandeurs étaient inscrits sur la liste d'attente pour un logement social dont 866 nouvelles inscriptions depuis le début de la crise covid. Ces ménages représentent 128.270 personnes soit plus de 10,5 % de la population. En 2021, on avance plutôt le chiffre de 51.000 ménages. La pénurie actuelle s'explique essentiellement par l'existence d'un parc social dont la majorité des logements ont été construits dans la période allant de l'après-guerre jusqu'au milieu des années 70. A cette époque, 40% des logements produits sont sociaux. Bruxelles compte plus de 60% de locataires, l'accès à la propriété privée reste une difficulté pour la majorité d'entre eux, les loyers étant beaucoup plus chers à Bruxelles que dans les autres régions. Et la part de logements privés représente 88,5% pour 11,5% de logements sociaux et à finalité sociale<sup>1</sup>.

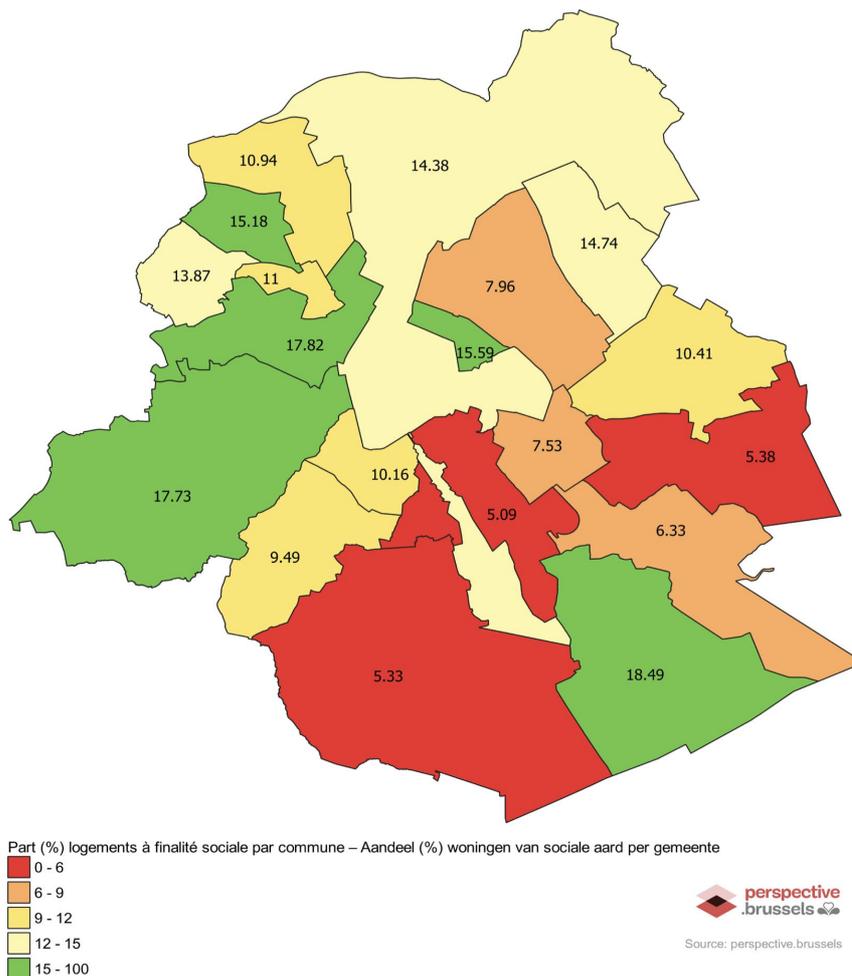
La part du budget d'un ménage bruxellois consacré au logement ne cesse d'augmenter. Il atteint 41,4% du budget global pour les 25% de ménages les plus pauvres à Bruxelles<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> 4ème Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles – Perspectives- mai 2020- chiffres au 1er janvier 2019.

<sup>2</sup> Enquête sur le revenu et les dépenses des ménages (source IBSA, données 2019)

## 1.4. Cartographie



Carte de la répartition des logements à finalité sociale à l'échelle des communes (01/01/2021)

À l'échelle communale, 5 communes atteignent l'objectif des 15 % fixé par le Gouvernement. Il s'agit de :

- › Watermael-Boitsfort (18,49 %),
- › Molenbeek-St-Jean (17,84 %)
- › Anderlecht (17,73 %)
- › St-Josse-ten-Noode (15,60 %)
- › Ganshoren (15,18 %)

Au regard du nombre total de logements connus au 01/01/2020, la Région comptabilise 11,2 % des logements répondant à la définition retenue de la « finalité sociale »

# Logement féministe

« La représentation du monde, comme le monde lui-même, est l'opération des hommes ; ils le décrivent du point de vue qui est le leur et qu'ils confondent avec la réalité absolue. »

Simone de Beauvoir, « Le deuxième sexe », 1949

Quel est le rôle du logement dans la production des rapports de pouvoir liés au genre ?  
Quelles sont les études, les écrits ou les projets qui montrent comment la production d'un espace domestique plus inclusif peut déconstruire les assujettissements sociaux et l'hétéronormativité à l'œuvre dans le logement ?

## 1. Etat de la question

### 1.1. Dans les études de genre

Un intérêt pour la dimension spatiale des phénomènes sociaux se manifeste aujourd'hui dans les sciences sociales. Et les travaux sur les femmes et le genre s'inscrivent dans cette tendance. Cet intérêt introduit de nouvelles méthodes comme les marches exploratoires, la cartographie participative, les cartes mentales, ... et se base sur des travaux devenus des références qui considèrent que l'espace dans sa dimension de quotidienneté est un produit politique (Henri Lefebvre, 1961).

Néanmoins, dans les études sur le genre, l'échelle du logement reste très peu abordée. Le développement de ces études a engendré une meilleure compréhension du fonctionnement des rapports sociaux de sexe, mais il a, au cours des dernières années, surtout privilégié la sphère publique et politique (études des mouvements gays et lesbiens, des politiques de parité, des inégalités au travail et des discriminations salariales, etc.).



Feu dans les rues de Vienne

Au niveau de la sphère publique, si les études de genre ont incorporé l'analyse de l'espace dans sa dimension genrée, elles s'intéressent prioritairement à l'espace public et non privé. Ainsi, suite à l'institutionnalisation des études de genre, sociologues, philosophes, démographes ont quitté la sphère de l'espace domestique pour étudier les rapports de pouvoir dans l'espace public. De nombreuses parutions dont bon nombre d'ouvrages collectifs visent à rendre visible la question des inégalités sexuées des usages des espaces publics (Muriel Sacco, David Paternotte, 2018), (Maud Navarre et Georges Ubbiali, 2018). L'Université des Femmes accompagne avec l'asbl Garance des marches exploratoires sur la sécurité des femmes.



Les marches exploratoires, un outil pour repenser l'aménagement urbain

Tout se passe comme si le slogan énoncé par Christine Delphy « le privé est politique » avait eu pour effet que les études de genre veillent avec raison à faire sortir les femmes de l'enfermement domestique et à entrer de plain-pied dans l'espace public, laissant de côté l'étude pourtant elle aussi justifiée des rapports sociaux entre hommes et femmes qui se jouent dans les interstices du quotidien. Moins facilement perceptibles, ceux-ci continuent à modeler les pratiques et les représentations sexuées de l'ordre social.

L'approche du logement en tant que produit des rapports sociaux de sexe et élément de leur structuration est présente implicitement depuis des décennies dans des travaux qui se réfèrent à la famille, au travail ou à la sexualité (Michel Bozon, 2018).

Un travail dédié à la sociologie de la famille met ainsi en exergue que c'est au 19e siècle que les classes dominantes achèvent un processus de spécialisation qui assigne à chaque pièce une fonction précise et sépare strictement l'espace de représentation et l'espace privé. (Martine Segalen, 2013). Cette spécialisation fonctionnelle des pièces apparue dans les intérieurs bourgeois -déjà relevée dans un article de Suzanne Magri (Magri, 1997) va entraîner une réduction de la maisonnée à la famille nucléaire et une assignation des femmes à la sphère domestique, le mari finissant par exercer une sorte de monarchie domestique (Ariès, 1960, p. 239).

Une étude sur le monde ouvrier décrit l'occupation du logement en milieu populaire et l'usage qu'en font les femmes les plus précaires et décrit qu'elles s'emparent du foyer comme seul territoire et y développent une stratégie de concentricité, s'installant au centre du logement et en disposant les éléments autour d'elles « afin qu'ils lui obéissent le plus fidèlement possible » (Schwartz, 1990, p. 248).

Quant aux études sur la sexualité, l'une d'elles montre que le logement, territoire de la sexualité juvénile est devenu aussi celui de la sexualité infantile et la chambre des grands adolescents est aujourd'hui un lieu d'intimité où garçons et filles peuvent inviter leurs amis (Ramos, 2002). Une enquête quant à elle révèle qu'en France, jusqu'à l'âge de 50 ans, seulement 1 % des couples cohabitants ne dorment pas dans le même lit. Comme dans d'autres pays latins, le lit conjugal est devenu une norme absolue (Bajos, Bozon, 2008).

Tous ces travaux portent implicitement sur le rapport entre le genre et le logement mais sans les positionner sous l'angle de la problématique des femmes et de l'habitat et ne montrent pas comment la dimension spatiale de la vie privée participe à la construction, à la permanence et à une possible déconstruction du genre.

Il faut attendre les 10 dernières années pour que des travaux s'attachent à ces questions et interrogent directement le rôle du logement dans la production des rapports de genre.

Un travail anthropologique montre que la pandémie de covid a creusé les inégalités face au logement en termes de genre, un autre que le logement est un marqueur de ces inégalités (Chloé Salembier, Nicolas Bernard, 2020). Une recherche qualitative s'attelle à analyser le lien entre la morphologie du logement et la parentalité et à montrer que la cogestion des espaces peut produire une nouvelle forme de parentalité élargie (Chloé Salembier et Gérald Ledent, 2021). Un cycle de journées d'études pluridisciplinaires se concentre sur des questions telles 'Femmes et habitat : une question de genre ?' (Cycle de Journées d'étude de l'INED 2014/2015).

A l'aune des transformations qui affectent la société : progression des divorces et des familles recomposées, explosion des familles monoparentales, montée du sans-abrisme au

féminin, reconnaissance juridique des unions de même sexe, mais aussi crise du logement dans les grandes agglomérations, montée des inégalités socio-économiques, l'attention se porte de plus en plus sur la manière dont le logement contribue à la (re)production des identités sexuées et à la recomposition des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes pour éclairer les formes de recomposition des inégalités entre les femmes et les hommes et proposer de nouvelles perspectives de recherche.

## 1.2. Dans les recherches et études menées en architecture et en urbanisme

En parallèle, se produit une intégration de plus en plus marquée de l'approche genrée dans les travaux menés par les spécialistes de l'espace -urbanistes, architectes, géographes, ...-. (Denèfle, 2008). Elle atteint également les pouvoirs publics, enjoignant à faire appliquer le GM dans tous les projets menés et via une injonction européenne à « l'adhésion aux directives de l'Union concernant l'égalité des sexes (Treaty of Amsterdam) » (Tummers, 2015).

Dans un texte qui fait référence, « What would a non-sexist city be like ? » **Dolores Hayden**, historienne urbaine et architecte, présente dès 1979, une analyse critique des suburbs américains à l'urbanisation extensive, conçus sur une idée de séparation des fonctions de la ville. Elle propose un modèle urbain théorique différent (à l'échelle d'un bâtiment ou d'un îlot) qui a contrario associe travail, logement et garde des enfants, pour faciliter la vie des femmes salariées ; elle tente ainsi de dépasser les oppositions spatiales habitation/services/travail et travail productif/non productif. (Stéphanie Bouysse-Mesnage, 2021). Le travail de Hayden s'inspire d'expérimentations architecturales réalisées par des féministes américaines du 19<sup>e</sup> siècle qu'elle recense dans un livre *The Grand Domestic Revolution* (1981). Ainsi que d'un projet suédois, le Marieberg Collective House, lancé par Alva Myrdal et conçu dans les années 40 par les architectes Sven Ivar Lind et Sven Markelius, soit des habitations collectives associées à des services (garde des enfants, restauration collective, nettoyage, réparation des vêtements).

Récemment, de nombreuses publications et initiatives ont vu le jour autour de thèmes ayant trait à l'architecture et au genre qui augmentent la sensibilisation au sujet de l'influence implicite et explicite des modèles de genre dans le logement.

Historienne de l'architecture, critique culturelle et écrivaine d'art, la londonienne **Jane Rendell** a introduit en 2003 le concept de pratique spatiale critique. Elle définit celle-ci comme un processus qui se produit non seulement à travers la conception des bâtiments mais aussi à travers les activités d'utilisation, d'occupation et d'expérience de ceux-ci, et à travers les différents modes d'écriture et d'imagerie utilisés pour décrire, analyser et interroger l'espace.

En travaillant à travers la frontière entre la théorie et la pratique, et entre l'architecture et d'autres disciplines, l'approche qu'elle propose critique les frontières théorie/pratique, privé/public, et cherche à transformer plutôt qu'à décrire simplement, à offrir des modes de pensée autoréflexifs qui cherchent à changer le monde.

Selon Jane Rendell, une approche spécifiquement féministe de la pratique spatiale critique se caractérise par les qualités suivantes : la collectivité, la subjectivité, l'altérité, la performativité et la matérialité.

Le collectif met plutôt l'accent sur la participation des utilisateurs au processus de conception et sur l'importance de la collaboration. En témoignent, selon Rendell, les travaux de Muf architecture à Londres et de multiples versions de pratiques collectives féministes, telle que ArchiteXX.



Après avoir remporté un concours ouvert, Muf a conçu le paysage urbain du quartier culturel de Stoke, contribuant à un environnement plus sûr et plus social

Partant d'outils tels que la connaissance située développée par Donna Haraway pour examiner les interrelations entre lieu, subjectivité et connaissance, ou de la critique féministe continue de la division « public-privé » de l'espace genré, Jane Rendell met en exergue les espaces marginalisés comme le domestique et l'intérieur. Et rend compte de travaux qui revalorisent le design ou l'architecture d'intérieur, longtemps marginalisés en tant que travail de femmes par rapport à l'architecture.

Avec l'altérité, l'accent est mis sur l'autre et sur la compréhension des pratiques qui visent à changer, transformer ou altérer en croisant les identités (en relation avec l'orientation sexuelle, la race, l'ethnicité, l'âge,...).

En termes de performativité, Jane Rendell montre qu'en architecture, il y a un intérêt féministe croissant pour les qualités performatives critiques et interdisciplinaires de l'écriture ou de formes d'architecture participatives plus axées sur l'activisme et la pédagogie.

Enfin, elle rend compte de conceptions féministes de la « matérialité » ou de la matière qui montrent comment la matière n'est pas seulement le contexte social et économique de l'architecture, mais aussi un ingrédient actif dans les processus de fabrication de l'architecture. Ces approches considèrent la matière d'un point de vue écologique, là où les humains sont interconnectés avec les animaux, les insectes et les choses matérielles. Jane Rendell prend à titre d'exemple l'architecte féministe Ruth Morrow dans son utilisation de textiles dans la fabrication du béton.

Outre Atlantique, une autre femme, **Beatriz Colomina**, également historienne de l'architecture et professeure d'architecture à l'Université de Princeton, a développé une approche originale du privé et de la domesticité. Dès 1994, elle brise l'opposition architecture pratique artistique et culture de masse. A partir des figures d'Adolph Loos et de Le Corbusier, elle élargit le champ de l'architecture en considérant les systèmes émergents de communication, comme le lieu véritable de production de l'architecture moderne.



L'ambition de Tactility Factory (TF) créée en 2005 par est Trish Belford et Ruth Morrow est d'« intégrer la tactilité dans l'environnement bâti » grâce à un processus technique et artisanal hybride - fusionnant les propriétés indigènes des textiles - velours, lin, dentelle et broderie avec le matériau du béton préfabriqué. Pour créer une surface architecturale plus humaine et tactile grâce à la manipulation de la couleur et du motif dans le béton brut.

Avec la modernité, le lieu de la production architecturale s'est, selon elle, littéralement transféré de la rue vers les photographies, les films, les publications ou les expositions-déplacement qui présuppose un nouveau sens de l'espace, défini par des images plutôt que par des murs et une transgression des limites entre vie privée et publicité (Colomina 1994). En 2006, elle développe plus avant cet effacement des frontières privé/public en montrant comment, après la seconde guerre mondiale, la domesticité a été utilisée comme nouvelle arme pour recycler les techniques et les matériaux utilisés par les militaires, passant des missiles aux machines à laver. Prenant à témoin Charles et Ray Eames et leur idée de l'architecture comme scène flexible pour le spectacle théâtral de la vie quotidienne, elle montre également comment l'Amérique d'après-guerre a vanté, via une campagne

savamment orchestrée, les bienfaits de la vie domestique, diffusant de par le monde des images de bonheur domestique conçues par des experts.

En Belgique, à titre d'exemple, **Justine Gloesener**, assistante-doctorante au laboratoire ndrscr/Architecture et Politique en faculté d'Architecture, s'interroge actuellement sur la place des femmes dans l'évolution socio-historique du quartier de Droixhe, depuis sa conception dans les années 1950, en analysant à la fois les espaces publics et privés. On peut citer aussi le travail mené par **Hilde Heynen** chercheuse et enseignante en théorie de l'architecture à l'UCL qui a organisé en 2008 le colloque "The Rise of Heterotopia. Public Space and the Architecture of the Everyday in a post-civil Society" au cours duquel les différentes conférences ont porté sur les liens entre genre, orientation sexuelle et inclusivité dans l'espace public et l'urbanisme.

A partir du modèle d'habitation des béguinages qu'elle considère comme une préfiguration de l'architecture féministe, l'architecte **Apolline Vrancken** présente diverses manières de déconstruire les rapports de genre dans l'habitat (Apolline Vrancken, 2018).

En France, une pionnière, l'anthropologue urbaine **Chris Blache**, tente de pratiquer et de théoriser l'architecture égalitaire via le bureau d'études Genre et Ville. Ce dernier mène des travaux pour la ville de Villiers-le-Bel depuis 2013 et a édité un guide pour « Garantir l'égalité dans les logements ».

## 2. Projets de logements égalitaires déjà réalisés en Europe

### Le Frauen-Werk-Stadt 1

Lieu : Vienne, Autriche

Logements : 357

Caractéristiques :

#### Volet Architecture

Le site a été choisi en raison de sa proximité avec les lignes de transport public et les commodités quotidiennes.

Le Frauen-Werk-Stadt intègre des aménagements destinés à répondre aux besoins quotidiens des femmes :

- les logements sont de 85m<sup>2</sup>. Les chambres ont la même taille, ce qui favorise les changements de situation et de besoins
- des espaces sont prévus pour le stockage des poussettes,
- les larges cages d'escalier favorisent les échanges ,
- l'immeuble dispose d'un jardin d'enfants,
- et d' une terrasse commune sur le toit
- le placement de la buanderie commune au dernier étage, à côté de la terrasse qui rend l'acte de laverie beaucoup plus agréable, dans un espace lumineux,
- des espaces médicaux et commerciaux,...

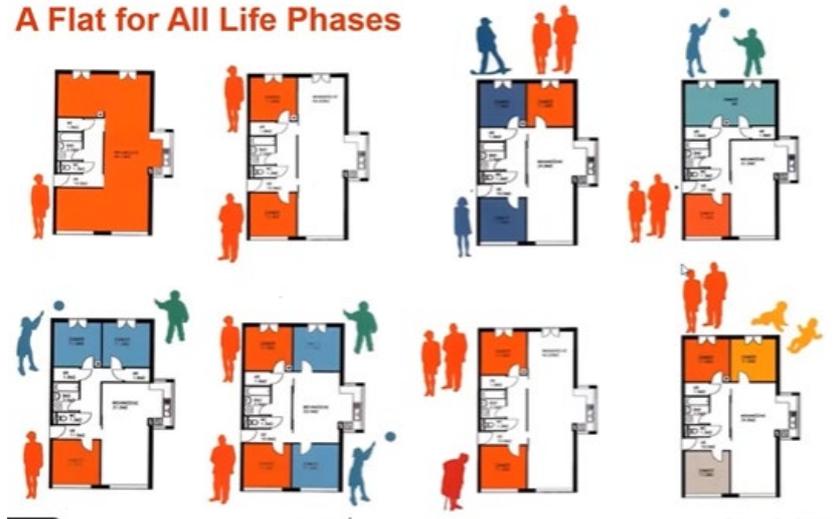
#### Volet participation et gouvernance :

- ce premier projet de l'urbaniste Eva Kail a consisté à inviter des femmes à soumettre des offres. Le jury était paritaire et composé d'expert.e.s en question de genre. Le projet terminé en 1997 a été conçu par des femmes pour répondre aux besoins quotidiens des femmes et pour favoriser leur empowerment.
- la gestion des espaces communs est collective



Le site sur lequel a été construit le Frauenwerkstadt I a été choisi en raison de sa proximité avec les lignes de transport public et les commodités quotidiennes.

### A Flat for All Life Phases



Les logements sont de taille identique tout comme les chambres, ce qui favorise la modularité en fonction des étapes de vie

## Le Frauenwohn projekt [ro\*sa] Donaustadt

**Lieu:** Vienne, Autriche

**Logements:** 40 logements, 400m<sup>2</sup> de commerce/artisanat et 700m<sup>2</sup> d'espaces communautaires

**Description:** Le Frauenwohn projekt a été planifié avec la participation des résidentes et achevé en 2009. Le résultat est un projet de logement collaboratif pour 67 adultes et 34 enfants.

### Caractéristiques

#### Volet architecture:

- En plus de la zone de développement centrale, l'immeuble compte de nombreuses installations communes telles qu'une salle commune avec cuisine et terrasse à l'avant, un atelier, une bibliothèque, un buanderie, un sauna, une grande terrasse sur le toit, un potager et un jardin ouvert sur le quartier, des salles d'événements/ateliers, y compris une salle de jeux pour enfants et adultes et des chambres d'hôtes

- Larges cages d'escalier

- Durabilité: Le bâtiment est planifié selon des normes de maisons presque passives et consiste en un corps de bâtiment massif avec une façade en bois.

#### Volet gouvernance:

Le projet de logement a été organisé de manière sociocratique. Les habitant.e.s sont divisés par des commissions, ou groupes de travail qui traitent différents thèmes. De nombreuses activités communautaires sont organisées comme des repas, des festivals et des événements tels des projections de films, des présentations de livres et des cours de sport et de cuisine également accessibles au niveau du quartier.

L'association Rosa développe des projets de logements pour femmes initiés par des femmes. Il existe trois projets de logements pour femmes [ro\*sa] à Vienne et un quatrième est en cours de construction : le premier [ro\*sa] KalYpso, le deuxième [ro\*sa] Donaustadt, le troisième [ro\*sa] imElften et le quatrième variété [ro\*sa] en cours de construction

(prévu à partir de 2025). Rosa a fondé une association dans chaque maison pour mettre en œuvre les projets de logement.



Les larges cages d'escalier permettent la rencontre des voisin.e.s de palier et le stockage de vélos



Tous les deuxièmes dimanches du mois, les habitant.e.s se retrouvent pour un brunch dans la salle commune ou dehors s'il fait chaud



La terrasse supérieure est à la disposition des habitant.e.s pour diverses activités telles la création de mini-potagers en pots, des repas ou des animations

## La maison des Babayagas

**Lieu:** Montreuil

**Logements:** 25 logements de 25 à 40 m<sup>2</sup>

**Description:** c'est une résidence autogérée, participative et engagée, réservée aux femmes de plus de 60 ans. Un lieu où vieillir comme elles ont vécu, indépendantes et autonomes.

### Caractéristiques

**Volet architecture:** (Atelier Jad et Sami Tabet)

Le projet propose bon nombre d'espaces collectifs comme une terrasse destinée au jardinage, des ateliers, une bibliothèque ou des salles de réunion.

**Volet gouvernance:**

Le projet de la Maison des Babayagas traduit la volonté des résidentes de pouvoir rester chez elles le plus longtemps possible, mais dans le cadre d'une dynamique collective. En entrant dans la maison, chacune s'engage à rester attentive aux autres.



*« Vieillir vieux, c'est bien » mais « bien vieillir, c'est mieux » telle était la devise de Thérèse Clerc, fondatrice de la maison des Babayagas*



*Depuis que le jardin est ouvert et partagé, il est devenu le point de rencontre de la maison. Qu'il s'agisse de planter, de boire un verre au soleil ou même d'organiser un barbecue aux beaux jours*

## La Borda

**Lieu:** Barcelone

**Logements:** 25 logements de 25 à 40 m<sup>2</sup>

**Description:** Il s'agit d'un développement auto-organisé par ses utilisateurs pour accéder à un logement décent, non spéculatif, qui place sa valeur d'usage au centre. Dans cette coopérative de logements, primée par le prix Mies Van Der Rohe, l'accent est mis sur la mutualisation des tâches domestiques (cuisine, salle à manger) et la proportion d'espaces communs (patio, espaces communautaires, buanderies, coworking, terrasse commune, ...).

**Volet architecture:** (Coopérative d'architecture Lacol)

- L'entrée se fait par un grand patio central, distribuant des espaces communs (cuisine, salle à manger) et rassemblant les circulations verticales et les entrées des appartements.
- Les espaces qui donnent sur la rue sont tous des espaces communs : espaces communautaires, buanderies, coworking, terrasse commune.
- Devant les entrées, se trouvent des respirations, permettant de personnaliser et mettre en commun des espaces de transition vers le privé.
- Les terrasses ne sont pas séparées sur toute leur profondeur, elles communiquent donc toutes entre elles, même si leur appartenance aux logements est claire. Cela permet de favoriser les contacts informels entre voisins.

**Volet gouvernance:**

La participation des usagers au processus (conception, construction et utilisation) est la variable la plus importante et la plus différencielle du projet. Lors de la conception, la participation s'est articulée à travers la commission d'architecture, qui était le lien entre l'équipe technique et l'assemblée générale et celle chargée de préparer les ateliers d'architecture.



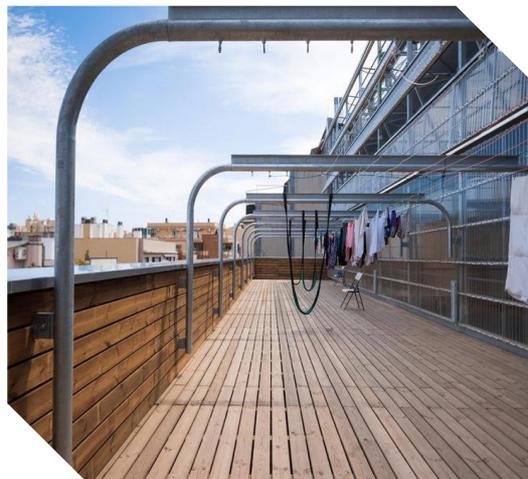
Tous les logements sont répartis autour d'un grand patio commun



Le patio central distribue des espaces communs (cuisine, salle à manger) et rassemble les circulations verticales et les entrées des appartements.



Les paliers et coursives sont conçus comme des espaces de rencontre



Les terrasses ne sont pas séparées sur toute leur profondeur ce qui permet de favoriser les contacts informels entre voisin.e.s.

## Le projet Pisa Cornella de Llobregat

**Lieu:** Barcelone

**Logements :** 85 logements répartis sur 5 étages à ossature de bois

**Description:** outre l'utilisation du bois comme matériau de construction principal, une stratégie de conception clé de ce concept multifamilial est une disposition des espaces qui, en éliminant les passages privés et communs et en proposant à leur place des 'pièces communicantes' optimisent les espaces et dé-hiérarchisent les fonctions du logement.

### Caractéristiques

**Volet architecture** ( Peris+ Toral Arquitectes)

- Organisé autour d'une cour, le bâtiment repose sur une série d'espaces intermédiaires. Un portique qui s'ouvre sur la ville au rez-de-chaussée crée une relation filtrée entre l'espace public et se connecte à une cour commune qui fonctionne comme une place pour les habitants. Plutôt que d'entrer dans les couloirs du bâtiment directement de l'extérieur, quatre puits d'entrée sont situés aux quatre coins de la cour, renforçant la nature de la cour en tant que lieu de rencontre des résidents. Ce dispositif d'entrée permet une rencontre et une reconnaissance des habitant.e.s entre elles.eux, et un certain contrôle social (comme à la Borda).

- Sur chaque étage, l'accès aux logements individuels se fait par des terrasses privées qui forment un anneau d'espaces extérieurs donnant sur la cour. Les "chambres communicantes", soit 114 pièces par étage à 543 dans l'ensemble du bâtiment, suppriment le besoin de passages privés et communs, maximisant ainsi l'utilisation de l'espace.

-A l'intérieur des logements, le plan s'appuie sur deux principes régulateurs, tous deux visant à créer des logements dégenrés : l'absence de hiérarchisation et la flexibilité. Toutes les pièces, y compris les circulations verticales et les escaliers, ont les mêmes dimensions, soit environ 13m<sup>2</sup>. Les ouvertures ou fermetures entre ces espaces sont savamment pensées pour délimiter les logements, tous traversants ou doublement orientés, et, au sein de ceux-ci, permettre une grande flexibilité d'usage et l'accueil de tout type de famille. Enfin, ce dispositif évite les couloirs et les distributions séparées, créant ainsi plus d'espace utile.

Dans le plan, la cuisine est centrale, par sa position et son rôle distributif. Il est ainsi impossible de faire abstraction du travail culinaire et cette disposition confère à son utilisatrice.teur une place idéale pour surveiller le logement ou communiquer avec ses occupant.e.s.

### Volet gouvernance

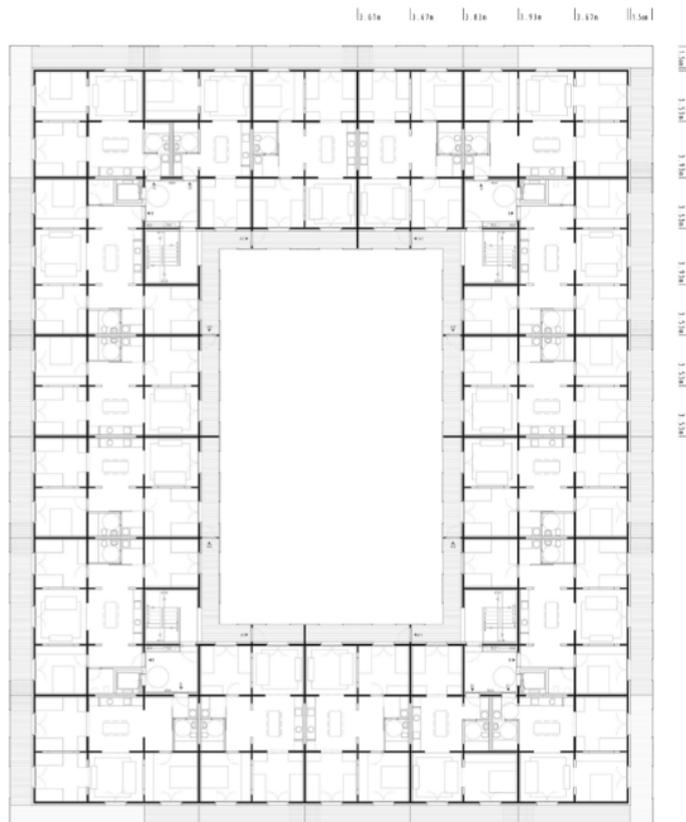
- L'absence de hiérarchie construite favorise l'égalité au sein du logement : les activités et les occupants n'ont pas de lieux dédiés ou exceptionnels, empêchant ainsi de dévaloriser les activités et espaces dévolus traditionnellement aux femmes ou aux enfants. Le module choisi permet néanmoins que tout type d'espace puisse accueillir n'importe quelle activité.

- Tout est mis en place pour favoriser les rencontres tant sur la place centrale que dans les espaces intermédiaires.

- A l'intérieur de l'immeuble, les parois de séparation entre les logements sont translucides tout comme les fenêtres et les parois qui donnent vers l'extérieur : on peut voir et être vu.e.s, ce qui assure une plus grande sécurité.



L'entrée principale du projet PISA CORNELLA se fait par la place, sous un grand portique commun favorisant les rencontres et les relations de voisinage.



Toutes les pièces du logement sont de même dimension



Les espaces n'ont ainsi pas de fonction assignée, mais peuvent devenir une chambre, un bureau, une salle à manger, etc.



La cuisine centrale des logements valorise un travail traditionnellement réservé aux femmes



Le choix de parois diaphanes qui séparent les logements ou qui donnent vers l'extérieur permet que l'on peut voir et être vu.e.s, ce qui assure une plus grande sécurité

## La coopérative Cireres

### Lieu: Barcelone

**Logements:** immeuble en bois de huit étages (dont le rez-de-chaussée), trente-deux logements et des espaces communautaires.

**Description:** le bâtiment vise à accueillir une grande diversité de situations familiales. Il a été conçu entre 2018 et 2019 de manière participative avec l'équipe technique des architectes Celobert. Après plusieurs rencontres et ateliers, il a été décidé de doter le bâtiment de lieux qui facilitent la relation, améliorent la qualité de vie, et contribuent à la pérennité du bâtiment, gagnant dans les espaces communautaires et pour le quartier.

### Caractéristiques

#### Volet architecture

- Le bâtiment est conçu dans une perspective communautaire et dispose d'un palier sur rue à chaque étage, où les usagers peuvent sortir, jouer ou étendre leurs vêtements. Il dispose également d'espaces intérieurs communs au rez-de-chaussée, ouverts sur le quartier et la place.
- Une grande terrasse est mise à disposition des habitant.e.s, espace pour se retrouver ou organiser repas et événements.
- 190m<sup>2</sup> d'espace constructible au sol ne sont pas utilisés en raison de l'engagement de créer des espaces communautaires.
- Les espaces de vie privés ne sont pas grands (50 m<sup>2</sup> en moyenne), mais cette taille est compensée par 771 m<sup>2</sup> d'espace à usage commun.

#### Volet gouvernance

Les espaces communs et les activités communes sont dirigées autour du « care ».

Le concept général visé est celui des « femmes cohabitantes ». Et l'accent est mis sur la gouvernance notamment par le biais de réunions mensuelles permettant à chacune d'exprimer ses besoins au sein de la coopérative.

Les habitant.e.s veulent créer un réseau de soutien qui permette une vie communautaire et autogérée. Réuni.e.s en assemblée elles.ils travaillent à renforcer un modèle alternatif d'accès au logement et une vie communautaire ancrée dans le quartier. C'est le but de la création d'un espace de restauration et de formation et d'activités socio-culturelles situé au rez-de-chaussée du bâtiment, espace qui dispose de beaucoup de visibilité de l'extérieur et d'une position assez centrale dans le quartier.

Cireres c'est aussi un exemple d'intercoopération entre coopératives et collectifs, telle La Constructiva, première coopérative à but non lucratif visant la construction de logements coopératifs en transfert d'usage, Celobert, responsable de la conception architecturale et de la gestion des travaux, un collectif de conseil juridique, une banque éthique, ...





Les vastes paliers du bâtiment de la coopérative Cireres favorisent la communication entre voisins



Des réunions mensuelles permettent aux membres de la coopérative de gérer collectivement le logement



La grande terrasse permet d'organiser festivités, événements et rencontres. Comme celle qui a réuni les participant.e.s du voyage d'études organisé par le Secrétariat d'état au logement en mai 2022 à Barcelone et des représentantes d'associations et de coopératives de logement féministes

## Calico

**Lieu:** Bruxelles

**Logements:** 34 dont 10 à destination de femmes précarisées

**Description:** Calico est un projet d'habitat groupé intergénérationnel qui intègre la dimension de genre inauguré en 2021. L'association féministe Angela.D (Association Novatrice pour gérer ensemble le logement et agir durablement, qui défend l'accès des femmes au logement, est partenaire et a mis 10 logements à disposition de femmes en situation précaire.

### Caractéristiques

#### Volet architecture

Calico étant un projet dit clé sur porte, l'asbl n'a pu influencer sur la conception du bâti (pièce en plus, espaces communs, espaces modulables). Les habitant.e.s bénéficient cependant de plusieurs espaces partagés: le jardin géré par la commune de Forest et au premier étage, un des appartements a été transformé en espace commun dédié à tous.tes les habitant.e.s de Calico.

#### Volet gouvernance

L'asbl Angela.D met la problématique du genre au centre de l'habitat partagé par des actions de sensibilisation et de formation aux questions d'égalité homme-femme tant auprès des habitantes que des partenaires du projet (formations de prévention contre les violences conjugales, formations genre et logement, balades féministes,...)

L'asbl questionne également les nouveaux modes de gouvernance au sein de l'habitat groupé ou participatif pour qu'il s'agisse de modes de décision partagés. Qui prend la parole lors des réunions ? Quel est le temps de parole imparti ? Comment les femmes peuvent-elles venir aux réunions vu les tâches domestiques qui continuent de leur incomber ? Comment construire une mutualisation des tâches de soin aux autres au sein de l'habitat et avec les autres habitats groupés ?

L'association a édité en 2022 un guide pratique issu de l'expérience de Angela.D dans Calico. Sur base de l'expérience des femmes (habitantes, bénévoles, employées), ce guide dresse une série de constats et de recommandations afin d'intégrer la question du genre dans les logements (Angela.D, 2022).



Inauguration de Calico à Forest en 2021. ANGELA.D propose 10 logements (sur les 34 au total du projet) à des femmes en situation de précarité ou vieillissantes



Angela.D a organisé pour les habitantes de Calico une formation sur les violences conjugales animée par Anne Marie Offermans dans l'appartement commun de Calico le 11 décembre 2021.



Atelier organisé après une balade pour l'été féministe de Calico en coopération avec une Maison en Plus le 10 Juillet 2022.



Dans le cadre des Journées du Matrimoine, des membres de Angela.d et des habitantes expliquent leur vision d'un logement féministe

## La Morada, projet en cours

**Lieu:** Barcelone

**Logements:** 13 unités de logements

**Description:** C'est une coopérative féministe et d'habitation à bail située dans le quartier de Roquetes promu par un groupe de lesbiennes, trans et femmes de diverses trajectoires de militantisme féministe dans la ville de Barcelone. Le projet est fondé sur la coexistence, une autre façon d'organiser et de maintenir la vie et les affections au-delà de la dichotomie personnel/politique, individuel/collectif ou public/privé. Il est issu de la mobilisation d'actifs privés vers le modèle de l'habitat coopératif. Le transfert de terrain sera de 50 ans, extensible à 75 ans, et le groupe sera chargé de promouvoir le processus de conception et de construction de 13 logements, accompagné par l'équipe technique Dinamo, fondation pour l'habitation coopérative en transfert d'usage. Début des travaux en octobre 2022.

### Caractéristiques

#### Volet architecture:

- Le bâtiment est conçu de manière à pouvoir s'adapter aux besoins de la coopérative et des unités de coexistence dans le temps, permettant d'augmenter ou de diminuer la taille des logements. Le projet intègre un cluster sur l'un des étages, une communauté au sein de la communauté composée de plusieurs unités de coexistence qui partagent des espaces communs.

- La coopérative disposera également d'un patio végétalisé et d'un espace pour les vélos, d'une terrasse communautaire, d'une salle polyvalente, d'une chambre d'invités et d'une salle d'atelier pour le travail.

#### Volet gouvernance:

Les coopératrices cherchent à vivre dans un « safe space », à créer un environnement sécurisant et épanouissant, permettant d'accueillir une famille « choisie » et de vivre avec ses amies. Plus précisément, de naître, vivre et vieillir ensemble. En effet, la question du vieillissement et de la dépendance des personnes âgées LGBTQI et incluse dans la réflexion. Le vieillissement, pour ces publics, s'apparente trop souvent, à Barcelone comme à Bruxelles, à un « retour au placard ». Vivre dans un espace safe ne signifie pas vivre recluses. Le rez-de-chaussée est ainsi affecté aux locaux communautaires et à un local commercial avec le désir de s'enraciner dans l'environnement, en reconnaissant l'histoire de la lutte dans un quartier comme Roquetes et avec un intérêt à participer à son tissu social et associatif.





Le projet fait le pari d'un modèle de logement coopératif féministe



Le projet disposera d'un patio végétalisé, espace d'accueil et de rencontre

Afin de terminer la concrétisation du projet et de le rendre économiquement viable, Les Morades ont lancé une campagne pour attirer des partenaires collaborateurs appelée " *Tombez amoureux de La Morada* " pour réduire les coûts du projet financement et démontrer qu'il est possible de récupérer des terres privées et *de gagner du terrain pour la spéculation* avec la voie coopérative pour le droit au logement.

## 3. Guides et grilles d'analyse pour un logement féministe

Dans les années 1980, l'architecte féministe Luzia Hartsuyker-Curjel proposait déjà de rompre avec l'aménagement hiérarchique qui conçoit des espaces de différents ordres de grandeur en proposant un « autre 3 pièces » soit trois pièces de même dimension réparties autour d'un centre composé de la cuisine et de la salle de bain.

Depuis, quelques guides et grilles d'analyse ont été conçus pour garantir l'égalité dans les logements qui ont servi de bases ou de référents pour établir, dans le cadre de ce mémoire-stage, une liste de critères à suivre et des recommandations très concrètes à insérer dans les cahiers des charges.

### 3.1. Chris Blache et le guide pour garantir l'égalité dans les logements

Anthropologue, Chris Blache a cofondé le bureau d'études Genre et Ville pour repenser la ville de manière plus égalitaire et inclusive. Dans le guide pour garantir l'égalité dans les logements auquel elle a participé, à la suite des travaux menés dans la ville de Villiers-le-Bel, elle émet quelques critères et principes à respecter.

Comme les femmes disposent de moins de revenus que les hommes (écarts de salaires et de retraites, temps partiel, familles monoparentales), il faut que le logement ne soit pas trop cher et peu consommateur d'énergie.

Aménager des cuisines collectives permet ainsi aux femmes de partager les repas et d'en réduire les coûts et a aussi pour effet que la cuisine n'est plus l'espace de la seule femme, mais du groupe.

Il faut aussi veiller à rendre les logements sécurisants pour les femmes en évitant halls d'entrée occultés, parkings clos et privilégiant les coursives extérieures plutôt que les longs couloirs intérieurs.

Chris Blache souligne aussi l'importance, dans la lignée de Virginia Woolf, de favoriser 'une pièce à soi'. « Le logement fonctionnel classique et familial nie tout espace privé aux femmes », constate le guide.

Enfin aménager les rez-de-chaussée en espaces conviviaux, élargir les paliers pour y insérer chaises ou bancs, insérer une pièce commune pour des moments collectifs ou la garde des enfants peut faciliter la création de liens de voisinage et favoriser une forme de co-veillance pour la garde des enfants, importante pour les familles monoparentales (Aude Loriaux, 2020).

### 3.2. La grille d'analyse de Eva Kail

A la suite des expériences menées à Vienne via les Frauenwerkstadts, Eva Kail, urbaniste considérée comme une pionnière de l'urbanisme sensible au genre, a établi une grille qui constitue un référentiel très riche qu'elle utilise pour analyser des projets de logements à l'aune du genre. Ce fut le cas notamment lors d'un workshop organisé à Bruxelles en mai 2022 par le Brussels Studies Institute (BSI) au cours duquel elle a appliqué sa grille à des projets de logements bruxellois.

<b>Circulation, circuits de circulation interne</b>	
Taille raisonnable des communautés résidentielles	Si un bloc ou un bâtiment comprend plus de 30 logements environ, la communauté résidentielle risque de devenir anonyme, ce qui entrave ou même empêche le contrôle social.
Zones d'entrée clairement organisées	Si une porte d'entrée est placée à plus de 2 m à l'intérieur du bâtiment ou à l'intérieur d'un passage, le contact (visuel ou sonore) avec des étages environnants (rez-de-chaussée ou premier étage) est rendu difficile. Les zones d'entrée qui se projettent loin dans le bâtiment peuvent même créer des niches avec une faible visibilité
Entrées/sorties sans barrière vers le jardin ou la cour	Chaque entrée du bâtiment devrait être sans barrière et tous les escaliers de circulation devraient avoir une sortie directe et sans barrière dans l'espace commun ouvert (jardin/cour)
Eclairage naturel pour les couloirs ou les escaliers	Les escaliers et les couloirs d'un étage donné devraient comporter un éclairage naturel partout
Zones de circulation améliorant la communication	Des zones de rencontre attrayantes dans les zones d'entrée ou dans les étages favorisent la communication entre les résident.e.s
Parking bien organisé	Avec un accès direct (sans long couloir ou grille trop complexe).
Eclairage naturel pour le parking	Améliore le sentiment subjectif de sûreté et de sécurité
<b>Logements</b>	
Orientation attractive	Au moins en partie faire face à l'ouest ou au sud
Ventilation traversante	
Superficie des pièces supérieure à 10 m <sup>2</sup> , hauteur sous plafond supérieure à 2,5m <sup>2</sup>	Les salons et salles de séjour devaient être d'une taille minimale pour améliorer la flexibilité d'utilisation. A part les chambres d'enfants qui sont généralement les plus petites pièces, toutes les pièces doivent atteindre la taille minimale recommandée de 12m <sup>2</sup>
Utilisation flexible pour les appartements de type B (deux chambres)	Les pièces doivent être accessibles séparément pour améliorer la flexibilité d'utilisation (par exemple, cela augmente le niveau de vie privée des parents célibataires)
Eclairage naturel et ventilation des cuisines	Les unités de cuisine/kitchenette doivent être situées à proximité des fenêtres pour assurer un éclairage naturel et une ventilation. En conséquence, les personnes dans la cuisine peuvent voir et entendre (être vues et entendues) à l'extérieur. Le contrôle social est amélioré et il est plus facile de s'occuper des jeunes enfants
Débarras ou niches de stockage en suffisance	Les débarras ou niches de stockage à l'intérieur des appartements devraient en tout cas être supérieurs à 2,5 m <sup>2</sup> en tout
<b>Espaces communs</b>	
Salles communes attrayantes	Devraient disposer d'un éclairage naturel de ventilation et d'eau courante, être accessibles depuis tous les escaliers menant aux appartements par des zones communes sans barrière et avoir idéalement une sortie directe sur le jardin ou le toit-terrasse

Salles de jeux attrayantes pour les enfants	De au moins 50 m2 et dotées d'équipements de jeux adaptés aux enfants vivant dans le bâtiment
Salles de stockage pour les bicyclettes et les poussettes bien situées et en suffisance	Au moins 2m2 pour chaque habitation. Espace verrouillable, sans barrière et dans un endroit facilement accessible (au rez-de-chaussée ou au premier étage). Pour promouvoir la mobilité économique à Vienne, un espace de 4m2 est recommandé pour chaque habitation. Chaque escalier devrait disposer directement d'une telle zone correspondant au nombre d'appartements desservis par cet escalier
Local pratique de stockage des déchets	Si possible directement accessible depuis tous les appartements par l'escalier, par une voie courte et précise
Buanderies attrayantes Eclairage	Avec éclairage naturel et ventilation. Pour des raisons de sécurité perçues subjectivement, elles devraient être situées au rez-de-chaussée, au premier étage ou au niveau du toit. Idéalement il devrait y avoir un axe visuel de la buanderie à la cour de récréation/salle de jeux/toit-terrasse pour faciliter la combinaison des tâches ménagères et de la garde des enfants
Salles de stockage facilement accessibles et en suffisance	Les salles de stockage des appartements devraient dans tous les cas être supérieures à 2m2 par habitation. Il faut favoriser des chemins d'accès courts et simples. Les locaux de stockage de plus de 4m2 par habitation sont une caractéristique positive
<b>Espaces ouverts</b>	
Espaces ouverts privés facilement utilisables	Les appartements devraient disposer d'un espace privé ouvert ou extérieur. Les terrasses, les balcons et les loggias devraient avoir au moins 1,20m de profondeur pour permettre un aménagement facile. L'accès au jardin des résident.e.s depuis l'extérieur facilite l'entretien du jardin
Espaces ouverts collectifs facilement utilisables et en suffisance	Les espaces ouverts communs devaient être accessibles depuis tous les escaliers et sans barrière. Leur mise en place favorise une communication de bon voisinage. Les espaces communs supplémentaires sur le toit ou à l'extérieur du bâtiment sont un atout positif : ils peuvent être utilisés pour éviter les conflits (par exemple quand l'espace ouvert commun est utilisé par un groupe bruyant)
Aires de jeux attrayantes pour les bambins	Pour les aménagements avec plus de 15 habitations, une aire de jeux pour enfants d'au moins 30 m2 doit être fournie avec un équipement adapté à l'âge. Il est recommandé d'y placer une toilette publique
Aires de jeux attrayantes pour les enfants	A partir de 50 logements, une aire de jeux pour enfants d'au moins 500 m2 dans un endroit facilement accessible doit être fournie avec un équipement adapté à l'âge. Il est recommandé d'y placer une toilette publique

### **3.3. Le guide pour un logement féministe de Angela.D**

À partir d'une série d'entretiens et de discussions entre membres actives et habitantes du projet de logement Angela.D dans CALICO, l'asbl a identifié une série de données et de recommandations utiles et accessibles aux femmes en matière d'habitat inclusifs

#### **Volet architecture**

##### **Conception du projet :**

- 1- Mettre en place des marches exploratoires et étudier le territoire sous l'angle des inégalités de genre
- 2- Intégrer les besoins des futurs habitant-es et considérer l'expertise des habitantes comme essentielle à la fabrication du projet
- 3- Mettre l'accent sur l'apprentissage par les habitantes de la lecture des plans du bâtiment, domaine souvent réservé aux hommes.
- 4- Considérer l'imbrication des échelles spatiales et observer le logement dans ses relations au voisinage, à la ville, au réseau de mobilité, en passant par les espaces intermédiaires et collectifs.

##### **Construction du bâti :**

- 5- Prévoir des espaces communs, espaces de lieux de vie et de care communautaire. Il s'agit non seulement de prévoir des espaces communs, mais également de les financer pour éviter qu'ils pèsent sur le loyer des habitant-es.
- 6- Travailler à une conception architecturale qui assure l'appropriation symbolique de son bâtiment.
- 7- Travailler la visibilité et aménager les espaces de seuil pour contrer le sentiment d'insécurité
- 8- Préconiser une architecture modulaire répondant à l'évolution des rôles des individus dans la famille et à la simultanéité de certaines tâches.
- 9- Prévoir des pièces de la même taille pour qu'elles puissent changer de fonction ou d'usage au cours du temps.
- 10- Prévoir un espace en plus, une "chambre lieu à soi".
- 11- Construire des espaces pratiques pour le rangement
- 12- Aménager des espaces accueillants pour les tâches reproductives (buanderies, cuisines, garde des enfants, etc.)

#### **Volet gouvernance**

##### **L'habitat comme support à l'autonomisation des femmes**

- 1- Prendre en compte les besoins de chacun-e pour participer pleinement à la gouvernance partagée et prendre en charge collectivement la réponse à ces besoins.
- 2- Veiller à ce que le règlement d'ordre intérieur relatif à l'entretien des espaces communs prévoit explicitement une gestion paritaire de ceux-ci.
- 3- Prévoir des des activités pour les enfants
- 4- Outiller les femmes afin qu'elles soient à même d'entretenir leur logement (ateliers de formation de bricolage pour de petits dépannages par exemple).

5- Prévoir des moments de fête et de convivialité pour consolider les relations interpersonnelles, ce qui profitera à la cohésion du groupe et à la coopération entre ses membres.

### **Accompagnement pédagogique**

1- Etablir dès l'amorce du projet un programme d'accompagnement et de formation se basant sur les besoins spécifiques des futur-es habitant-e.s et des partenaires. Tout le monde est concerné par l'accompagnement-formation, habitant-e.s comme porteur-euses de projet, hommes comme femmes, etc.

2- Mettre en place cet accompagnement-formation à différentes phases du projet. L'accompagnement doit idéalement démarrer dès le départ du projet et continuer après l'emménagement dans l'habitat.

3- Se nourrir d'autres expériences et d'autres savoir-faire auprès d'expert.e.s extérieur.e.s au projet de logement.

4- Engager les moyens nécessaires pour construire et assurer ce processus d'accompagnement et de formation. Cela prend du temps, demande de l'argent, de l'énergie qu'il faut être prêt à engager.

5- Reconnaître les rapports de pouvoir entre membres d'un groupe et entre femmes d'un même groupe. Créer des espaces, des ateliers, des animations pour apprendre à travailler ensemble, à partir de cela.

6- Créer des espaces d'expression des conflits et des procédures pour gérer collectivement ces conflits.

7- Créer des espaces d'expression, de récit de soi, qui assurent confiance et confidentialité aux personnes qui s'expriment.

8- Equilibrer les formations pratiques et théoriques. Légitimer la théorie et la méthodologie féministe au sein de l'habitat. La théorie doit être accessible à toutes et tous.

9- Animer régulièrement des ateliers de sensibilisation et d'information sur les thématiques du genre et de l'égalité à destination des habitant-es, des partenaires, du voisinage et des associations du quartier. C'est aussi une manière de s'ancrer dans un territoire et de permettre aux habitant-e.s du quartier de prendre part au projet.

### **Violences :**

1- Construire des espaces de vie suffisamment grands pour éviter le surpeuplement (facteur aggravant du déclenchement des violences) et l'isolement des femmes.

2- S'assurer que les espaces communs facilitent la co-veillance entre habitant-e.s lors de l'aménagement et de la construction du bâtiment.

3- Laisser une boîte où des commentaires anonymes peuvent être déposés dans les espaces communs afin de suivre le sentiment de sécurité des femmes dans leur habitat et dans leur quartier.

4- Coller des affiches dans l'habitat avec un message contre la violence de genre et renforçant la capacité des femmes et de la communauté à réagir.

5- Réaliser un *diagnostic* des besoins des futurs habitant.e.s autour des questions de genre et des violences et établir les besoins en formation et le programme y afférent en rapport avec la prévention des violences

- 6- Faire la cartographie (*mapping*) des contacts avec les associations du quartier travaillant les questions de violence et prendre contact avec elles.
- 7- Organiser des rencontres entre femmes pour faciliter les échanges sur cette thématique et travailler ensemble au développement de pistes d'actions à mettre en place.
- 8- Inclure les enfants et les personnes à charge dans le réseau de soutien au sein de l'habitat. Une femme est rarement responsable uniquement d'elle-même.
- 9- Laisser libre une chambre commune pour héberger une personne en situation de violence.

### **Budget sensible au genre**

- 1- Identifier les ressources nécessaires à la participation des femmes pour chaque étape de l'élaboration du projet de logement, de la conception du groupe à la gouvernance de l'habitat.
- 2- Prévoir le temps et les ressources nécessaires pour l'accompagnement et la formation de toutes les parties prenantes (groupe d'habitant.e.s, mais aussi employé.e.s, bénévoles, partenaires, etc.).

### **Co-construction et partenariat**

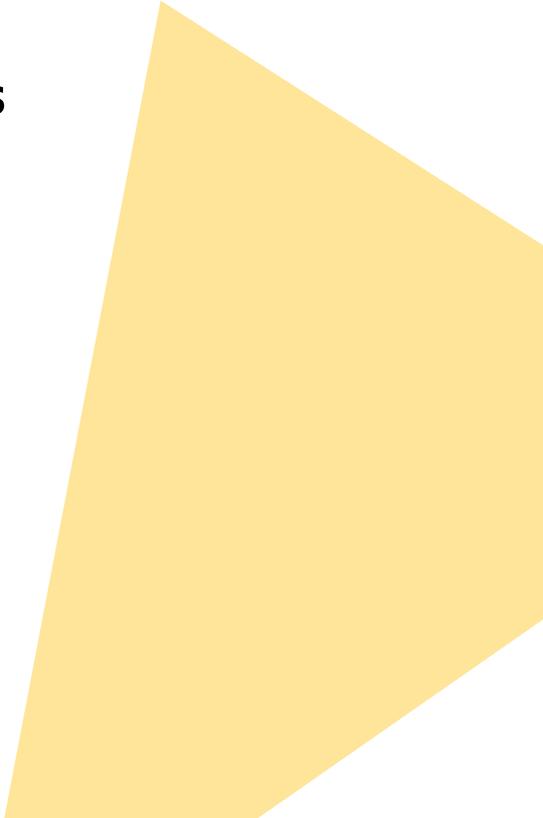
- 1- Intégrer au sein du partenariat un acteur ayant des compétences en matière d'égalité de genre.
- 2- Veiller à bien définir le rôle des différents partenaires ainsi que des personnes mandatées pour les représenter.
- 3- Créer des espaces où, dans un climat de confiance, les partenaires peuvent exprimer librement et sans jugements leurs ressentis, leurs opinions divergentes, leurs suggestions.
- 4- Veiller à ce que les besoins des femmes en particulier soient pris en compte et ce de façon transversale et à chaque étape du projet, de la conception du logement à la gestion de l'habitat.
- 5- Créer des moments d'échange de compétences et de connaissances entre parties prenantes du projet: modules de formation, journées thématiques, etc.



# *Logement social féministe*

---

Dans le cadre du stage mené au sein du Secrétariat d'état au logement, j'ai créé un groupe de travail 'logement féministe afin d'élaborer collectivement **les critères à respecter pour intégrer le genre dans les logements sociaux** ainsi qu'**un cahier des charges féministe**. Sur la base de l'expérience issue de logements égalitaires déjà existants et avec l'apport des études de genre en matière d'architecture et en particulier dans la conception des logements, j'ai rédigé un document de base qui a été analysé et validé par ce groupe. Le groupe s'est réuni pour la première fois le 9 décembre 2021. Il était composé de Melina Vanden Borre, Conseillère Egalité des chances cabinet de Nawal Ben Hamou, Morgane Degand (Fonds du logement), Guillaume Sokal (coordinateur pour les projets de développement SLRB), Lorella Paziienza (responsable des projets immobiliers CLTB), Chloé Salembier (Administratrice Angela.d, chargée de cours Institut de Recherche – LAB (Uses and spaces) Faculté d'architecture et d'urbanisme - LOCI), Soizic Dubot (coordinatrice nationale au niveau des projets socio-économiques y inclus les logements Vie féminine), Laurence Leroy (conseillère Cellule logement cabinet de Nawal Ben Hamou), Katrien Vancappellen (habitante Calico) et de moi-même, administratrice de Angela.D stagiaire au cabinet de Nawal ben Hamou dans le cadre du Master de spécialisation en études de genre. Un premier travail a consisté à valider et à compléter les critères à prendre en compte dans la définition d'un logement social féministe en termes d'architecture égalitaire, de gouvernance et d'accompagnement.



## 1. Liste des critères

# VOLET ARCHITECTURE et AMENAGEMENT

## CRITERES

### A) Choix du logement à restaurer ou à créer

Les accès aux services (centre médical, CPAS, ...), les horaires, les transports, la qualité des infrastructures et équipements à proximité de l'immeuble, et même jusqu'au choix d'orientation des bâtiments sont autant d'exemples d'éléments à prendre en compte et à analyser par le prisme des normes de genre

### B) L'accès au logement

#### 1) Le traitement des espaces de bordure en pieds d'immeuble

Ils sont un atout en termes de sociabilité et de sentiment de bien-être. En outre voir et être vu.e concourt au sentiment de sécurité et à la co-veillance.

Comment ? Par le traitement des rez-de-chaussée, des entrées et des bandes entre la façade (privée) et l'espace public. Ces espaces peuvent être investis par les habitant.es (jardinage, ajout de mobiliers extérieurs, jeux, ...).

#### 2) Des circulations appropriables

L'implantation ou l'élargissement des circulations, le travail des coursives, l'aménagement des toits, des terrasses, des balcons pour faire des lieux de passage des lieux de rencontre et créer des dispositifs de voisinage qui déjouent l'anonymat et le tabou des violences.

### C) Les espaces communs (élargir les espaces communs)

Faciliter la création et l'accès à des espaces communs (sans faire peser cela sur le budget des habitant.es) est un moyen pour les femmes de regagner des « lieux à soi » ainsi que du « temps pour soi ». Il s'agit non seulement de prévoir des espaces communs, mais également de les financer pour éviter qu'ils pèsent sur le loyer des habitant.es.

#### 1) Espaces pour enfants

Salles de jeux pour que les femmes retrouvent temps libre et espace pour elles, co-veillances. Espaces insonorisés qui peuvent être modulaires et versatiles

#### 2) Espaces neutres de convivialité

Espaces pour ados, espaces de convivialité multigénérationnels (pour éviter les usages abusifs par un seul groupe social) par étage (distribution d'un petit nombre d'appartements par palier)

#### 3) Espaces à usages communs

Cuisine commune, salle de repas

Blanchisserie commune, zone de séchage

Espace de coworking

Espace de bricolage

Chambre d'accueil

Pièce meublée avec salle d'eau + WC

Condition: organisation pour l'entretien et la gestion des espaces

#### 4) Espaces de stockage

Aménagement d'espaces poussettes, trottinettes, vélos

Espaces de stockage privés avec éclairages ;

Objectif : gain d'espace dans les logements, libération des balcons

#### 5) Espaces de parking

Libérer tout ou partie du RDC ou demi-encaissement pour créer des espaces de parkings hors d'eau mais bénéficiant de la lumière du jour. Les parkings en sous-sol sont des espaces anxigènes pour les femmes. Les parkings non utilisés peuvent être reconvertis en espaces de jeux.

## **D) Le logement**

Le logement est à la fois le miroir de l'ordre social et son cadre. Figé sur des fonctions qui produisent des espaces, il entérine des pratiques et une organisation qui ventile les sexes d'une pièce à l'autre.

Le logement dans son organisation spatiale cristallise la répartition inégale des rôles de sexes figée dans le cadre normatif qui conditionne la famille nucléaire qui reste le modèle de référence de notre société sans prendre en compte les nouveaux modes de vie qui appellent à plus de flexibilité, autonomie, visibilité

### **1) Diversité des logements**

Diverses typologies de logements aux mêmes étages (pour personnes seules, familles homoparentales, colocation, couple sans enfant, ...)

### **2) Economies pour augmenter le reste pour vivre**

Les femmes dont les revenus sont faibles sont directement impactées par le moindre surcoût.

Lumière naturelle dans les salles de bain et cuisines, coût du chauffage à maîtriser, récupération d'eau, ...

### **3) Travailler la visibilité**

Permettre un regard de tous côtés du bâtiment, favorisant la gestion des enfants jouant en extérieur.

Travailler les vues et le rapport au paysage.

### **4) Une pièce à soi, une pièce en plus**

L'espace privatisable avec serrure

La chambre supplémentaire

L'espace extérieur privatif

Objectifs : avoir son espace à soi, pouvoir recevoir, sous-louer quand la famille se modifie, faciliter et légitimer par l'espace les activités extra-ménagères des femmes

### **5) Un espace extérieur privatif**

Espace extérieur à chaque appartement

Balcon fermé (+ fonction de régulation thermique)

Pièce à soi ou autres usages et lien vers l'extérieur

### **6) Des stockages et rangements**

Rangement externalisé des pièces (favorise la rencontre dans les espaces de circulation et renforce le sentiment de sécurité)

Cave palière

### **7) Individualiser les accès**

Les longs couloirs anonymes ne facilitent pas la sociabilité. Les angles, labyrinthes sont anxiogènes.

Peu de logements par palier

Individualisation des entrées

Élément impactant pour de petites surfaces

### **8) Vers le plan neutre**

Ne pas assigner les pièces ou les nommer mais laisser les habitant·es décider de leur usage. Prendre en compte l'expertise d'usage des femmes pour la conception des espaces.

Intégrer la parole des femmes dans les temps de participation. Rompre avec le plan classique normé. L'individualisation de certaines activités nécessite une organisation spatiale différente : activité professionnelle à domicile, ...  
Donner une surface minimum par pièce. ex trame de 15 m2

#### **9) Modularité dans le logement**

Penser à l'évolutivité du logement. Adaptation aux étapes de la vie et aux diverses modifications de la composition des habitant.es. Un salon peut devenir une chambre et vice versa. Cette flexibilité peut se concevoir avec des cloisons mobiles (coulissantes ou pivotantes) ou amovibles par exemple, ou encore des meubles de rangement mobiles.

#### **10) Logements partagés**

Pièce partageable isolée (pièce neutre, séjour, cuisine)

Pièce partageable intégrée (idem)

Pour un partage économique des charges du logement et donc pour favoriser l'accès au logement des plus précaires ou des femmes victimes de violences et pour créer du lien intergénérationnel

### **E) La budgétisation**

Intégrer la question du genre comme critère de faisabilité et de financement de projets de logements.

A la manière de la durabilité quand on a introduit le passif, il faut définir quel est le coût de l'intégration de la dimension de genre dans les logements sociaux et le valoriser dès le départ dans l'enveloppe de financement du projet. Afin que la politique d'intégration de la dimension du genre soit prise en compte dès le début de chaque projet.

Proposer une estimation de base de ce qu'implique un logement égalitaire. Estimer au préalable le coût des espaces communs, de l'élargissement des escaliers ou des cursives, de l'implantation de locaux poussettes aux différents étages, de l'installation d'une buanderie commune, ... Il est important de définir ces coûts via, notamment, des études de faisabilité pour avoir les financements qui permettent de les implémenter.

Sensibiliser les maîtres d'ouvrage à cette intégration budgétaire au moment de l'élaboration de leurs projets.

# VOLET PARTICIPATION ET ACCOMPAGNEMENT

## RECOMMANDATIONS

### **A) Intégration des besoins des futur.e.s habitant.e.s**

Le travail collaboratif avec les futur.e.s habitant.e.s est un préalable pour mieux comprendre les articulations de vie, les ressentis et les besoins de chacun.e afin de mieux définir quel espace est souhaité (ateliers participatifs, marches exploratoires, ...). Néanmoins en ce qui concerne les logements sociaux, la participation est complexe car il y a une liste de candidats locataires et le logement leur est attribué sur base de l'ordre de cette liste. Mais, pour certains logements communautaires où la participation d'une association est sollicitée pour encadrer le projet, un groupe peut se constituer en amont de la réception. Il n'y a pas vraiment de participation pour tout ce qui touche à la conception mais une préparation de la livraison est possible avec un groupe de personnes identifiées. Pour les logements dits innovants on peut déroger à l'ordre de priorité pour les personnes qui sont par exemple d'accord d'habiter dans un logement communautaire comme le projet Montagne aux Angès, logement social communautaire dédié à des personnes âgées célibataires où le groupe a été constitué en amont.

Cette question peut aussi être distinguée du marché d'études en mandatant des bureaux de participation à côté des bureaux d'études.

Dans le cadre de rénovation avec des occupants déjà présents, leur participation devrait être sollicitée.

Globalement, il faut veiller à ce que les habitants ou futurs habitants se sentent légitimes et accueillis dans leurs différences (vocabulaire accessible à toutes et tous)

### **B) Expérience ou sensibilité en matière de genre**

Dès la conception d'un projet de logement/d'habitat il y a lieu de voir quel est le niveau de départ d'expérience en prise en compte du genre des partenaires et bénéficiaires, s'assurer de leur entente sur ce que comporte le fait de prendre en compte le genre et de leur engagement à y contribuer afin que les questions soient orientées vers de vraies solutions au syndrome (contexte peu favorable à la prise en compte du genre) plutôt qu'aux symptômes (faits ou situations ponctuelles). Ceci requiert notamment du temps et du budget intégrant le genre (gender budgeting).

S'assurer que les parties concernées s'approprient la logique et soient convaincus du bienfait commun de la prise en compte du genre. Par exemple Bruxelles Environnement met au point des formations en genre auxquelles elle invite ses prestataires de services, ses bureaux d'études dans le cadre des projets relatifs à l'espace public qu'elle commissionne.

Il est recommandé de faire appel à un bureau ou une association spécialisés en genre qui accompagne le projet.

### **C) L'accompagnement des habitants**

Formations pour les habitants :

- Formation en prévention des violences domestiques
- Formation des femmes en termes de gouvernance (ex : prise de parole en public, animation de réunions...) afin d'assurer une participation effective des femmes au processus de gouvernance des logements
- Formations techniques pour femmes : gestion de l'énergie, entretien du logement, bricolage, ...) afin de favoriser leur autonomisation et une forme d'empowerment par le logement

Idéalement, prévoir un accompagnement dans la durée par les bailleurs et un dispositif d'accompagnement spécifique à l'égalité hommes femmes, de genre.

Etre attentif.ve à intégrer les locataires ou habitant.e.s qui rejoignent en cours de route et aux changements de composition des groupes existants.

Voir comment on s'adresse aux habitant.e.s pour favoriser leur participation (langage utilisé, visuels, ...)

#### **D) Les baux au nom de toutes les personnes concernées**

Favoriser la reconnaissance administrative des habitant.e.s. S'il s'agit d'un couple, établir les baux au nom des deux conjoint.e.s.

#### **E) Co-construction et Partenariat**

Importance de l'implication et de la participation de tous les partenaires dans les activités clés d'une construction et dans la coordination des activités communes. Toutes les activités qui concernent l'ensemble doivent inclure tout le monde. C'est la manière aussi d'assurer que toutes les facettes soient prises en compte et que les questions auxquelles on n'aurait pas pensé soient posées.

#### **F) Budgétisation**

Evaluer et intégrer dans un budget le coût de toutes les étapes d'accompagnement des habitant.e.s. et assurer les moyens nécessaires à la participation de toutes et tous au projet collectif

Prévoir un budget pour développer une formation généraliste ou un panel de formations Genre et logement (via equal ? via le comité régional de l'égalité des chances ? Via Perspectives ?) avec l'aide d'une association spécialisée.

Attribuer un budget à chaque maîtrise d'ouvrage à dépenser dans de la formation à la dimension du genre.

## **2. Modifications des cahiers des charges et recommandations d'adaptation des dispositions techniques et fonctionnelles et d'exigences minimales**

Au niveau du volet architecture, la création d'un sous-groupe de travail a été jugée nécessaire pour modifier concrètement les cahiers des charges. Plusieurs participant.e.s ont en effet souligné l'importance de visibiliser le genre dans les cahiers des charges de la même manière que la durabilité l'a été et qu'elle est aujourd'hui reprise spontanément dans les cahiers des charges. Les membres du groupe de travail actifs parmi les opérateurs du logement (Guillaume Sokal pour la SLRB, Lorella Pazienci pour le CLTB et Morgane Degand pour Fonds du logement) ont donc proposé de soumettre leurs cahiers de charges avec leurs dispositions techniques et fonctionnelles et de les passer en revue afin d'y intégrer les éléments assurant la prise en compte de la dimension de genre. Le travail mené a abouti à la création de deux notes "Modifications des cahiers des charges pour un logement social égalitaire" et "Recommandations d'adaptation des dispositions techniques et fonctionnelles et d'exigences minimales"

## Modifications des cahiers des charges pour un logement social égalitaire

### Recommandations

Rédaction des cahiers des charges en **écriture inclusive**

Réflexion sur le programme (**analyse des besoins spécifiques** par rapport au genre dans nos logements et réflexion sur la dimension de genre) ex : le nombre de chambres correspond-il aux besoins des habitant-es ?

Suppression des mentions 'grandes et petites chambres' et 'chambre parentale/ chambres d'enfants'

**Parler de chambres ou de pièces.** Opter pour des pièces de même taille (pas de hiérarchie)

Les **seuils entre l'espace privatif et l'espace commun** seront travaillés afin de favoriser une **transition graduelle** entre ces deux espaces.

- Demande au bureau d'étude de produire des **plans alternatifs** /adaptés à différentes situations (flexibilité/adaptabilité, court et long terme

- Est-il nécessaire de dessiner le mobilier sur les plans ? **Ne pas dessiner le mobilier** permet de ne pas hiérarchiser les différentes pièces du logement, de ne pas restreindre leur utilisation et de moduler les usages

- **Eviter de définir quelle sera l'occupation** de chaque espace dans le logement.

L'expertise d'usage est un axe clé dans les préconisations égalitaires.

Favoriser la possibilité de **disposer d'une chambre à soi**

**Organigramme** des soumissionnaires : sans que cela ne soit un critère excluant, les soumissionnaires pourraient mettre en avant des **compétences spécifiques liées à la question du genre**

**Références** : sans que cela ne soit excluant, les références devraient permettre de mettre en avant certaines **références pertinentes pour un logement plus égalitaire**

**Entreprises : dans les clauses sociales**, intégrer des exigences en termes d'installation de chantier (vestiaires et toilettes pour femmes, présence d'équipements adaptés aux hommes comme aux femmes comme par exemple, prévoir de chaussures de chantier de toutes tailles) et **d'intégration de la dimension de genre** dans les équipes (équipes mixtes : présence d'ouvrières, architectes femmes...)

**Remettre une note décrivant l'intégration de la dimension de genre dans l'offre** (note à part ou aspect transversal dans les différentes notes)

**Critères d'évaluation** : évaluer la qualité de la proposition **au regard de l'intégration de la dimension de genre** dans le projet (critère à part ou critère transversal)

**Composition du jury** : -**Expert.es/associations spécialisé.es** sur la question du genre-Dans la mesure du possible, **jury paritaire** (pour la désignation du prestataire)

Participation : **avoir un volet genre dans la participation citoyenne.** Veiller à ce que la participation active des habitantes existantes ou des futures habitantes soit intégrée dans toutes les phases : conception, construction et gestion du bâtiment

## Recommandations d'adaptation des dispositions techniques et fonctionnelles et d'exigences minimales

### Recommandations

1. Regrouper les exigences relatives aux logements adaptés en une section dédiée intitulée « Dispositions particulières relatives aux logements adaptés aux personnes à mobilité réduite »
2. Réévaluer les surfaces minimales à la lumière des autres recommandations et introduire par défaut les possibilités de mutualisations de surfaces pour créer des espaces communs, telles que prévues dans le cadre des logements innovants (exemple : deux logements 1ch peuvent avoir des surfaces minimales de 45m<sup>2</sup> si un espace commun à ces deux logements de 20m<sup>2</sup> leur est dédié, de telle sorte que les surfaces minimales sont de 45+10m<sup>2</sup> par appartement, et pour autant que les logements restent autonomes (kitchenette, douche, living)
3. Pour les dimensions minimales des pièces, utiliser des prescriptions de ratios plutôt que des largeurs minimales pour plus de flexibilité tout en gardant la notion de bien-être des habitant-es.
4. Les cuisines, en plus de la lumière naturelle, doivent avoir une vue vers les espaces extérieurs.
5. Abolition des catégories « chambre parentale et chambre des enfants, et création d'une catégorie « chambre » universelle, qui peut accueillir indifféremment les scénarios d'occupation suivants :
  - a. Lit double (160x200cm) et circulation périphérique de minimum 80cm
  - b. Lits superposés (90x200cm) et deux bureaux de 120x80cm

Les garde-robes peuvent se trouver dans la chambre mais également ailleurs (voir « rangements »)

6. Buanderie : prévoir préférentiellement la mise en commun des buanderies entre les appartements plutôt que des buanderies individuelles. La buanderie commune doit être un espace facilement accessible, dont la présence dans les communs favorise la rencontre, un espace agréable et pas traité comme un espace technique mais comme un lieu à part entière. La mise en commun des buanderies permet de réduire le nombre de machines nécessaires pour l'ensemble. La gestion de ces buanderies communes doit être soit confiée au syndic ou au gestionnaire des logements, soit faire l'objet d'un appel à intérêt pour leur gestion. Les charges doivent être similaires à celles de buanderies privées (investissement + charges). La mise en commun des buanderies a un impact sur les surfaces minimales (2,5m<sup>2</sup>).
7. Création d'une catégorie « rangement » :
  - a. Les rangements ont des portes qui s'ouvrent vers l'extérieur pour éviter l'encombrement dans l'espace intérieur
  - b. Les garde-robes : 100cm de linéaire / occupant (2 par chambre) et 60cm de profondeur
  - c. Débaras : surface minimale de 2m<sup>2</sup>, libre d'équipement
  - d. Vestiaire : Il doit être prévu un emplacement pour le meuble « vestiaire », accessible depuis le hall de 65 cm de profondeur et une largeur de :
    - min. 60 cm (logement 1 chambre) ;

- min. 90 cm (logement de 2 chambres et plus) ;

- e. Caves : Les caves doivent préférentiellement être intégrées au logement (soit dans un local prévu à cet effet soit ajouté à la surface du débarras) ou accessibles depuis les paliers communs pour les activer. Leur surface est de 4m<sup>2</sup>.
- f. Ces fonctions peuvent être librement agencées entre elles pour former des espaces regroupant une ou plusieurs de ces fonctions.

#### 8. Communs :

- a. L'implantation de lieux communautaires a un effet bénéfique pour les femmes car elle permet de collectiviser des tâches de soin, de sortir de l'enfermement domestique et elle favorise la création d'une communauté solidaire, la participation aux décisions pour décider comment ces espaces seront utilisés, par qui, comment, à quelle fréquence, etc. Elargir les espaces communs c'est aussi sortir du privé afin de protéger les plus vulnérables des violences (rappelons que la plupart des violences subies par les femmes se situent dans l'espace domestique). Voir et être vues contribue en effet au sentiment de sécurité.
- b. L'implantation d'espaces communs offre la possibilité de réduire des surfaces logements minimales si certaines fonctions sont mutualisées.
- c. Les communs évitent les coins sombres et dissimulés au regard.
- d. On visera à réduire au maximum les espaces monofonctionnels de circulation ou de stockage, les couloirs étroits, les espaces purement distributifs, en garantissant des communs de qualités (respirations, vues, lumière naturelle).
- e. Les communs ont un rôle distributif mais l'ensemble des communs doit favoriser la rencontre, notamment par l'agencement adéquats des autres fonctions des communs et de la distribution (buanderie, hall, locaux poussettes, locaux vélos, paliers...). A titre d'exemple, la buanderie commune peut être ouverte sur le hall, la buanderie devenant dès lors aussi un espace d'échange, le hall étant activé par cet usage.
- f. La buanderie commune doit être incluse dans les communs.

#### 9. Parking :

- a. Les parkings évitent les coins sombres et dissimulés aux regards
- b. Un dépose-minute doit être prévu à proximité du hall d'entrée principal
- c. Une réflexion sur des places « familiales » doit être engagée

10. Intégrer aux prescriptions techniques (électricité, sanitaires, gestion de l'eau,...) des prescriptions relatives aux buanderie communes.

11. Le paragraphe « électricité » prévoit que tous les accès sont éclairés de manière à éviter les recoins sombres, l'éclairage favorise un sentiment de sécurité.

12. Les chambres intègrent chacune 3 prises (+ une prise réseau ?)

13. Les prescriptions en matière d'équipement électrique, sanitaire ou mobilier doivent reprendre se calquer sur les autres modifications introduites (la fusion des chambres, la possibilité de buanderie communes, le regroupement des espaces de rangement)

14. Les espaces de circulation ou de stockage des communs sont conçus pour être des espaces de vie et de rencontre dotés du niveau de confort adéquat (chauffés, éclairés, ventilés...)

15. Sanitaire : le nombre d'appareils en fonction du nombre de chambres devrait rester

inchangé, mais il est inutile de prévoir leur répartition dans des salles de douche ou salle de bains (pour éviter de reproduire informellement des schémas de pensée tels que « salle de bain des parents, salle de bain des enfants). On peut éventuellement définir un nombre de pièces d'eau minimal pour chaque type de logements :

	Lavabo	Baignoire	Douche	W-C séparé	W-C	Nombre de pièces d'eau min. (hors WC séparé)
1 chambre	1	1	-		1	1
1 chambre	1	1	-	1	-	1
3 chambres	2	1	1	1	1	2
4 ou 5 chambres	3	1	1	1	1	2

Tableau des prescriptions techniques de la SLRB

16. Les équipements sportifs et les aménagements extérieurs prévus dans le projet sont inclusifs et égalitaires.
17. Si possible, le jardin commun accueillera des équipements pour enfants.
18. Accès : au maximum, les accès évitent les coins sombres et soustraits aux regards

### 3. Sensibilisation et formation des administrations

C'est un levier indispensable pour garantir l'égalité de genre dans les logements sociaux. L'attention du groupe de travail s'est en effet portée sur la nécessité de sensibiliser et de former les acteurs.trices du logement à la dimension de genre, afin de les impliquer dans le processus de construction de ces projets de logements sociaux féministes.

Une note a été rédigée qui reprend les actions à mener en termes de sensibilisation et de formation.

Globalement cette note stipule que pour garantir l'égalité de genre dans les projets de logements sociaux, un levier indispensable est que tous les partenaires concernés soient impliqués dans le processus de construction de ces projets. L'idéal est d'inclure la question du genre dès le départ au moment de constituer le partenariat porteur afin de l'intégrer dans le choix du terrain, la conception du logement, la définition du profil des ménages susceptibles de s'inscrire dans le projet, dans le type d'accompagnement des habitant-es ou encore dans la gestion de l'habitat.

Cela requiert d'établir un programme de sensibilisation et de formation des administrations et des maîtrises d'ouvrage, hommes comme femmes, et de le mettre en place auprès des différents publics concernés.

Il s'agit aussi d'animer régulièrement des séances de sensibilisation et d'information sur les thématiques du genre et de l'égalité auprès de tous les acteurs.trices et opérateurs.trices du logement social en menant à bien les actions prônées ci-dessus par la directrice de l'action

sociale de la SLRB (Midi du logement, séance d'information de la FEBUL, comité restreint, sensibilisation des assistants sociaux qui œuvrent dans les SISP aux enjeux de genre et de logement, ...)

Au niveau de la formation, la recommandation est de construire un plan qui se développe dans le temps, en fonction des différentes étapes du projet et à partir des besoins des parties prenantes. Ce plan comprend une formation aux questions de genre et de logement à destination du personnel des administrations, des travailleurs.euses sociaux.ales des SISP et autres logements sociaux et une invitation adressée aux SIPS à organiser pour les locataires des formations à la gouvernance, à la prévention des violences conjugales ainsi que des formations à la gestion de l'énergie, à la gestion des pannes et problèmes techniques.

Si on outille les femmes en termes de gouvernance, de lutte contre les violences conjugales et de gestion technique du logement, le logement peut devenir un support à leur autonomisation.

Les administrations sont invitées à se concerter sur les formations existantes ou à en co-construire avec l'aide d'une association spécialisée dans les questions Genre et logement. Il est aussi recommandé, pour favoriser la sensibilisation de toutes et de tous, de mettre en place des séances d'information sur les enjeux du genre dans le logement avec une association spécialisée ou d'organiser une campagne de communication.

## 4. Intégration des familles monoparentales et de de la communauté LGBTQIA+

Si l'échelle domestique catalyse toute une série d'inégalités entre hommes et femmes, des inégalités se jouent aussi entre familles bi-parentales et familles monoparentales entre jeunes et aîné.es, entre personnes valides et handicapées, entre personnes racisées et blanches, riches et pauvres, etc.

Le sous-groupe logement féministe dédié au cahier des charges réuni le 6 juillet pour finaliser les notes a jugé indispensable de cerner les effets des structures d'inégalités au niveau du logement social sur les familles monoparentales et le public LGBTQIA+ et de les intégrer à la réflexion via une note spécifique. Celle-ci se compose de prescriptions pour que l'ensemble des projets de logements à finalité sociale soient adaptés à toutes et à tous et de la recommandation de développer ponctuellement des projets de logement entièrement ou partiellement réservés à ces publics.

### **Les familles monoparentales**

En janvier 2020, la Région de Bruxelles-Capitale comptait 64.258 ménages monoparentaux sur un total de 555.967 ménages avec et sans enfants, ce qui représente près de 12% de l'ensemble des ménages bruxellois. Le nombre de ménages avec enfants, toutes situations confondues (mariés, cohabitants, monos) est de 197.490. Il y a donc 32,54 % de foyers monoparentaux parmi l'ensemble des familles bruxelloises avec enfants. A la tête de ces ménages, on trouve 55.306 mères pour 8.952 pères, autrement dit 86.07% de mamans seules dans ces familles bruxelloises. La monoparentalité est donc un enjeu genré.

Arriver en situation de monoparentalité signifie très souvent devoir trouver un nouveau logement, parfois dans un nouveau quartier, devoir faire vivre la famille avec des revenus moindres tout en ayant à faire face à de nouveaux besoins.

Globalement, on peut affirmer qu'en matière de logement, les situations des familles monoparentales ont en commun le caractère subi. Les ménages monoparentaux n'ont que peu de marge de manœuvre pour se loger. Le parc locatif social est saturé à Bruxelles et le logement pèse lourd dans le budget familial. Le marché locatif privé est assez difficile d'accès, cher et trop peu adapté aux besoins.

Avec un seul revenu et un besoin inchangé en termes d'espace, la recherche d'un logement est un défi de taille. De plus, celle-ci s'accompagne de beaucoup de préjugés et discriminations, les propriétaires craignant qu'une femme seule avec enfant ne paie pas son loyer et soit difficile à expulser.

Au vu du prix des logements et de la pénurie de grands logements à Bruxelles, les familles monoparentales se retrouvent dans des logements souvent trop petits et de mauvaise qualité, voire insalubres, et/ou dans des quartiers éloignés de leurs réseaux sociaux.

De nouvelles difficultés liées au statut de cohabitant peuvent naître également à la suite de la rencontre de la mère avec un nouveau partenaire. En effet, la perte du statut isolé implique une diminution des revenus de remplacement, or avoir un nouveau partenaire ne signifie pas toujours que celui-ci assumera la moitié des frais liés aux enfants.

Dans ce cadre, différentes formes d'habitat groupé ou de logement collectif peuvent constituer une ressource capitale pour les familles monoparentales. En effet, ce type d'habitat recrée de la cohésion sociale, en rompant l'isolement (parfois extrême chez les familles monoparentales), en misant sur les solidarités et la mutualisation du soin tout en permettant de diluer une série de frais fixes.

Les prescriptions à introduire dans les cahiers de charges et les adaptations d'exigences minimales discutées plus bas dans ce document fournissent une réponse partielle à ces besoins, puisqu'elles visent à rendre les logements adaptés à l'ensemble des situations familiales, et non plus spécifiquement aux familles « traditionnelles ». Mais pour aller plus loin, différentes formes d'habitat groupé ou de logement collectif peuvent constituer une opportunité pour mieux répondre aux besoins spécifiques des familles monoparentales. En effet, ce type d'habitat recrée de la cohésion sociale, en rompant l'isolement (parfois extrême chez les familles monoparentales), en misant sur les solidarités et la mutualisation du soin tout en permettant de diluer une série de frais fixes.

Dans le cas d'un projet exclusivement ou partiellement réservé aux familles monoparentales, certains besoins spécifiques sont communs à l'ensemble des habitants futurs : ceux liés à la parentalité. Sans augmenter la surface habitable totale d'un projet, certains espaces pourraient être mis en commun et créer des opportunités pour agrandir l'espace disponible pour l'épanouissement de toutes et tous et participer à la solidarité. Le tableau suivant résume ce que la mise en commun de certains espaces peut apporter, d'une part socialement ou temporellement (rompre l'isolement, diminuer la charge supportée par le parent ou la parente...), d'autre part matériellement (partage ou accès à des ressources matérielles). Ce tableau n'est pas exhaustif, pas plus qu'il ne préconise d'introduire l'entièreté de ces espaces communs dans les projets de logements collectifs réservés aux familles monoparentales, mais il illustre les gains potentiels d'un tel projet.

Espace commun / communautaire	Gain social	Gain matériel
Salle de jeux	Mutualisation de la surveillance des enfants Rompt l'isolement des parent.es Socialisation des enfants	Mise en commun de certains jeux/jouets Mise en commun de livres Accès à des infrastructures adaptées aux jeux d'enfants et inaccessibles aux ménages isolément
Salle d'étude	Surveillance et aide commune aux devoirs Aide intergénérationnelle entre les enfants Organisation commune de cours particuliers	Partage des manuels scolaires Infrastructure adaptée (tableau, bureau,...)
Cuisine commune	Déchargement temporaire du travail culinaire Socialisation	Espace confortable pour la cuisine
Studio temporaire réservable	Possibilité de recourir à l'aide extérieure avec solution de logement (faire venir un.e parent.e pour une durée déterminée) Possibilité supplémentaire de faire face aux évolutions de la structure familiale (accueil temporaire du conjoint)	
Salle de bain commune		Plus d'espace et une infrastructure adaptée aux enfants en bas âge
Enfin, dans le cas de logements dédiés aux familles monoparentales, il est notable que ceux-ci bénéficieront particulièrement, au sein du projet ou à proximité, d'infrastructures liées à l'enfance ou à la jeunesse (école, crèche, cabinet de médecine pédiatrique, plaine de jeux...)		

### Les LGBTQI+

Comme établi précédemment, les structures hiérarchiques et rigides de la famille nucléaire hétéronormée continuent à se répéter dans la répartition spatiale des habitations ou des ensembles de logements. Les orientations préconisées par ce document visent précisément à s'affranchir de cette reproduction de tels schémas genrés, particulièrement peu pertinents dans le cas de logements pour personnes LGBTQI+. C'est pourquoi les prescriptions pour cahiers des charges et la révision des exigences minimales sont un préalable nécessaire au développement de l'ensemble des projets de logements, afin qu'ils puissent accueillir tous les publics.

Les LGBTQI+ subissent encore une discrimination liée à leur genre ou à leur orientation sexuelle : exclusion, discriminations sur le lieu de travail, dans les loisirs ou dans l'accès au logement. Cette discrimination peut prendre dans certains cas des formes particulièrement violentes, telles que les violences intrafamiliales, l'exclusion du foyer familial de jeunes LGBTQI+, les agressions dans l'espace public. De nos jours encore, certains sont encore victimes de crimes LGBTQI-phobes, de viols ou de meurtres, en raison de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle.

Que c'en soit la cause ou non, on constate que la prévalence du suicide, des tentatives de suicide et des idées suicidaires dans la population LGBTQI+ est significativement supérieure à celle de la population générale. Ces publics sont également plus exposés à la précarité et à l'addiction.

L'espace public ou les espaces communs peuvent être des lieux dangereux et insécurisants pour les LGBTQI+. En Belgique, 53% des personnes transgenres interrogées en avril 2020 dans le cadre d'une enquête nationale #YouToo ont rapporté avoir déjà été victimes de violences, verbales ou physiques, dans les lieux publics.

Les publics LGBTQI+ figurent parmi les locataires sociaux ou les candidats-locataires, les locataires ou les acheteurs de logements publics ou conventionnés. Or, dans le logement social ou public, qui devrait être accessible à toutes les personnes rentrant dans les critères, les discriminations spécifiques que subissent ces publics et les menaces dont ils sont l'objet ne sont pas anticipées et leurs besoins particuliers ne sont pas pris en compte.

Des projets adaptés peuvent apporter une réponse à ces besoins et apporter un espace de refuge et d'abri face à ces menaces. La création de logements collectifs réservés aux LGBTQI+ donne l'opportunité d'offrir à ces populations un « safe space » plus large que l'habitation proprement dite.<sup>3</sup>

La mise à disposition d'un « safe space » s'inscrit dans une démarche d'empowerment et permet aux participants de ne pas avoir à être confrontés aux réactions négatives généralement dominantes à leur sujet. » (Wikipedia)

Ces safe spaces peuvent prendre une forme physique, en réservant tout ou partie d'un projet de logements aux LGBTQI+, en leur offrant des espaces communs, des lieux de vie communautaires, ou en fédérant les LGBTQI+ autour d'un projet commun (potagers collectifs, atelier, lieu de rassemblement...). Ce sont alors des espaces où les individus peuvent s'exprimer, échanger, vivre sans crainte d'être attaqués ou tournés en ridicules.

La création de logements réservés aux LGBTQI+ permet en outre d'affirmer l'existence de ces populations et de l'inscrire dans le tissu de logements. La production de logements à Bruxelles a longtemps été centrée sur l'accueil de la famille nucléaire hétéronormée, il est légitime qu'une fraction des logements soit, elle, dédiée aux LGBTQI+.

La question du vieillissement et de la dépendance touche aussi particulièrement ces publics : outre l'isolement familial plus fréquent dans ces populations, le vieillissement s'accompagne fréquemment d'un « retour au placard ». Il est donc important, dans un projet de logement pour LGBTQI+, d'anticiper le vieillissement et la dépendance des populations.

De même, l'accès à la parentalité et la parentalité présentent également des singularités au sein de cette population, que le projet de logement pourrait prendre en compte.

Enfin, la proximité dans les abords ou au sein des projets de lieux dédiés à l'accompagnement, à la santé, à la santé sexuelle et à la santé mentale de ces publics est un atout à investiguer dans le développement de projets de logements sociaux dédiés au public LGBTQI+. En effet, les LGBTQI+ ont des besoins de santé spécifiques (prévalence des IST et du VIH chez les gays, taux de suicide, de TDS et d'idées suicidaires plus important que ceux de la population générale, soins obstétricaux et gynécologiques adaptés aux femmes lesbiennes ou transgenres,...). Il est important que l'accueil soit réalisé par des structures et des professionnelles conscientes de ces besoins spécifiques.

---

<sup>3</sup> « Un safe space » (littéralement « espace sécurisé » ou « espace sûr »), également appelé espace positif ou zone neutre désigne un endroit permettant aux personnes habituellement marginalisées, à cause d'une ou plusieurs appartenances à certains groupes sociaux, de se réunir afin de communiquer autour de leurs expériences de marginalisation (définition wikipedia)

# Logement social inclusif

## 1. Vers l'inclusivité

*" Ces relations à l'espace sont toujours envisagées pour un humain universel, sans distinction de sexe et dans l'implicite de la culture occidentale<sup>4</sup>. »*

Martine Rey

Les formes de logements alternatifs, collectifs -habitats groupés, coopératives de logement- comme l'attestent les exemples cités dans ce mémoire et l'expérience du projet Calico cassent les schémas spatiaux de genre - la cuisine comme espace féminin et le garage comme espace masculin-, et proposent le partage des tâches domestiques entre hommes et femmes. Les projets existants et des travaux de recherche montrent que la construction de maisons collectives à services partagés est un outil essentiel dans l'émancipation des femmes : moins de travail domestique, plus de temps pour agir politiquement et influencer les politiques du logement. (Dick Urban Vestbro et Liisa Horelli, 2012).

Pourquoi ne pas partir de ces expériences pour favoriser leur émergence et le développement de ces modèles au sein des logements à finalité sociale?

D'autre part, un des risques du travail réalisé serait de limiter l'intégration du genre dans le logement à l'objectif de contrer uniquement les discriminations dont les femmes sont victimes. Même s'il s'agit d'une avancée, elle ne doit pas occulter qu'il s'agit en termes d'intégration de la dimension du genre, de viser les discriminations dont est également victime la communauté LBGBTQIA+ et de tenir compte des discriminations multiples de classe, de race, d'âge, mais aussi de handicap qui se croisent et peuvent se renforcer.

La dénomination de logement social inclusif pourrait inviter à questionner les pratiques de conception, à transformer les mentalités, à acquérir des outils communs de conception et à concevoir des projets qui soient le plus inclusifs possibles pour les communautés auxquelles ils s'adressent. Elle met également en évidence l'importance d'inclure dans les réflexions autant les dispositifs spatiaux (architecture et aménagement que sociaux (gouvernance)).

---

<sup>4</sup> Rey Martine. *Genre et lieux. Du neutre conceptuel à un nouvel ordre spatial urbain ?* In: Espace, populations, sociétés, 2002-3. Questions de genre. pp. 347-359.

Prendre le genre en compte dans le logement, collectif ou à finalité sociale, c'est avant tout prendre en considération qu'il existe une distinction sexuée des rôles au sein même de nos lieux de vie et que ceux-ci impliquent des traitements de l'espace dissemblables.

Or, dans la répartition spatiale des habitations ou des ensembles de logements, les structures hiérarchiques et rigides de la famille nucléaire hétéronormée continuent à se répéter, surtout dans le traitement binaire féminin à l'intérieur et masculin à l'extérieur, privé et public, alors que nous vivons dans une société en pleine mutation (éclatement de la cellule familiale, explosion des familles monoparentales, autres constellations sociales et amoureuses).

L'objectif d'un habitat collectif féministe est de brouiller les limites masculin/féminin, productif/reproductif, public et privé.

Cette vision de lieux de rencontre et de vie marqué par les temporalités quotidiennes de la vie des femmes est renforcée par une **architecture modulable**, qui s'adapte aux diverses évolutions possibles des situations familiales et à la possibilité de disposer d'espaces adaptables et flexibles qui auraient la fonction d'une « chambre à soi » (espace de bureau, de lecture, lieu d'intimité) permettant plus aisément de s'isoler au sein même du logement.

Outre le fait de placer le collectif au centre, un logement féministe met en exergue la valeur d'usage des projets de logement en **interrogeant en amont les besoins et l'expertise spécifiques des femmes** en termes de logement.

**La participation active des habitantes** existantes ou des futures habitantes est intégrée dans toutes les phases : conception, construction et gestion du bâtiment. De la conception collaborative de l'ensemble du bâtiment à travers des ateliers participatifs à l'élaboration de baux ou de contrats détenus par les femmes.

Le postulat du logement inclusif c'est de rompre avec le schéma du bâtiment comme somme d'unités individuelles, pour l'appréhender comme une seule maison partagée, un logement où la frontière entre l'espace privé et la communauté devient floue.

La mise des tâches de reproduction sur un pied d'égalité avec les tâches de production, ainsi que la conviction et la connaissance de l'interdépendance et des soins partagés, sont à la base des propositions d'habitat collectif, loin de l'idéal patriarcal de l'habitat fondé sur le modèle de la famille nucléaire et sur le cloisonnement de la vie privée.

## 2. Tentative d'élaboration d'une grille synthétique des critères et recommandations pour un logement social inclusif

### VOLET ARCHITECTURE et AMENAGEMENT

<b>Choix du logement</b>	
Accès rapide aux services	Centre médical, CPAS, écoles, ...
Qualité des infrastructures et des équipements à proximité	
Proximité des lignes de transport public	Train, métro, tram, lignes de bus
Taille raisonnable de l'immeuble prévu	Si un bloc ou un bâtiment comprend plus de 30 logements environ, la communauté résidentielle risque de devenir anonyme, ce qui entrave ou même empêche le contrôle social.
Marches exploratoires	Pour évaluer et définir les besoins concrets des futur.e.s habitant.e.s . Avec des acteurs.trices du logement, des représentant.e.s des associations, des habitant.e.s et usagers.ères du site envisagé
Ateliers participatifs	Avec les groupes de marches exploratoires pour restituer et valider les éléments issus des marches
Orientation attractive	Au moins en partie faire face à l'ouest ou au sud
<b>Choix des auteurs de projet et/ou prestataires</b>	Intégrer les critères de genre dans la sélection des auteurs de projet et dans l'évaluation du projet jusqu'au permis de bâtir
Demande de compétences spécifiques en matière de genre	
Demande de références pertinentes pour un logement égalitaire	Evaluation de l'expertise des auteurs de projet en matière d'égalité
Rédaction d'une note décrivant l'intégration de la dimension de genre dans le projet	
Critères d'évaluation	Evaluer la proposition au regard de l'intégration de la dimension de genre
Composition du jury	Présence d'expert.e.s ou d'associations spécialisées dans la question du genre Jury paritaire (cfr Frauen-Werk-Stadt 1)
Evaluation de l'avant-projet	S'assurer que les critères de genre ont correctement été intégrés au dossier suite aux échanges
Evaluation du dossier de bien d'adjudication	S'assurer que les critères de genre ont correctement été intégrés au dossier suite aux échanges
Rédaction du cahier des charges en écriture inclusive	

<p><b>Entreprises</b> : intégration de la dimension de genre dans les clauses sociales et dans les équipes</p>	<p><b>Dans les clauses sociales</b>, intégrer des exigences en termes d'installation de chantier (vestiaires et toilettes pour femmes, présence d'équipements adaptés aux hommes comme aux femmes comme par exemple, prévoir de chaussures de chantier de toutes tailles) et <b>d'intégration de la dimension de genre</b> dans les équipes (équipes mixtes : présence d'ouvrières, architectes femmes...)</p>
--	--

<h2 style="color: purple;">Accès au logement</h2>	
<p>Traitement des espaces de bordure en pied d'immeubles</p>	<p>Voir et être vu.e concourt au sentiment de sécurité et à la co-veillance. Comment ? Par le traitement des rez-de-chaussée, des entrées et des bandes entre la façade (privée) et l'espace public. Ces espaces peuvent être investis par les habitant.es (jardinage, ajout de mobiliers extérieurs, jeux, ...).</p>
<p>Zones d'entrée clairement organisées et visibles</p>	<p>Si une porte d'entrée est placée à plus de 2 m à l'intérieur du bâtiment ou à l'intérieur d'un passage, le contact (visuel ou sonore) avec des étages environnants (rez-de-chaussée ou premier étage) est rendu difficile. Au maximum les accès évitent les coins sombres et soustraits au regard (à prévoir dans le paragraphe 'électricité' des cahiers des charges</p>
<p>Entrées/sorties sans barrière vers le jardin ou la cour</p>	<p>Chaque entrée du bâtiment devrait être sans barrière et tous les escaliers de circulation devraient avoir une sortie directe et sans barrière dans l'espace commun ouvert (jardin/cour)</p>
<p>Eclairage naturel pour les couloirs ou les escaliers</p>	<p>Les escaliers et les couloirs d'un étage donné devraient comporter un éclairage naturel partout</p>
<p>Parkings bien organisés</p>	<p>Avec accès direct (sans long couloir ou grille trop complexe) Les parkings évitent les coins sombres et dissimulés aux regards Un dépose-minute doit être prévu à proximité du hall d'entrée principal Une réflexion sur des places « familiales » est souhaitable</p>
<p>Eclairage naturel pour le parking</p>	<p>Améliore le sentiment subjectif de sûreté et de sécurité</p>

Logement	
Concevoir la cuisine comme un lieu accueillant	<p>La cuisine, en plus de la lumière naturelle, doit avoir une vue vers les espaces extérieurs.</p> <p>A proximité des fenêtres pour assurer un éclairage naturel et une ventilation. Et pour voir et entendre (être vues et entendues) à l'extérieur.</p> <p>Si possible une cuisine centrale, pour assurer un rôle distributif</p>
Pièces de même taille et non assignées	<p>Prévoir des pièces de la même taille pour qu'elles puissent changer de fonction ou d'usage au cours du temps.</p> <p>Ne pas assigner les pièces ou les nommer mais laisser les habitant-es décider de leur usage</p> <p>Abolition des catégories « chambre parentale et chambre des enfants, et création d'une catégorie « chambre » universelle, qui peut accueillir indifféremment les scénarios d'occupation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lit double (160x200cm) et circulation périphérique de minimum 80cm</li> <li>- Lits superposés (90x200cm) et deux bureaux de 120x80cm</li> </ul> <p>Idem ne pas dessiner le mobilier permet de ne pas hiérarchiser les différentes pièces du logement, de ne pas restreindre leur utilisation et de moduler les usages</p> <p>Pour les dimensions minimales des pièces, utiliser des prescriptions de ratios plutôt que des largeurs minimales pour plus de flexibilité tout en gardant la notion de bien-être des habitant-es.</p>
Salles de stockage facilement accessibles et en suffisance	<p>Les salles de stockage des appartements devraient dans tous les cas être supérieures à 2m<sup>2</sup> par habitation. Il faut favoriser des chemins d'accès courts et simples. Les locaux de stockage de plus de 4m<sup>2</sup> par habitation sont une caractéristique positive</p> <p>Rangement externalisé des pièces (favorise la rencontre dans les espaces de circulation et renforce le sentiment de sécurité)</p> <p>Création d'une catégorie 'rangement' dans les cahiers des charges</p> <p>Cave palière</p>
Utilisation flexible pour les appartements de deux chambres ou plus	<p>Les pièces doivent être accessibles séparément pour améliorer la flexibilité d'utilisation (par exemple, cela augmente le niveau de vie privée des parents célibataires)</p>
Préconiser une architecture modulaire	<p>Répondant à l'évolution des rôles des individus dans la famille et à la simultanéité de certaines tâches.</p> <p>Un salon peut devenir une chambre et vice versa. Cette flexibilité peut se concevoir avec des cloisons mobiles (coulissantes ou pivotantes) ou amovibles par exemple, ou encore des meubles de rangement mobiles.</p>

Prévoir un espace en plus, une "chambre à soi".	Avoir son espace à soi, pouvoir recevoir, sous-louer quand la famille se modifie (espace privatisable avec serrure, chambre supplémentaire, espace extérieur privatif, ...)
Espace extérieur à chaque appartement Avec balcon fermé (+ fonction de régulation thermique)	Pièce à soi ou autres usages et lien vers l'extérieur
Caves intégrées au logement	Les caves doivent préférentiellement être intégrées au logement (soit dans un local prévu à cet effet soit ajouté à la surface du débarras) ou accessibles depuis les paliers communs pour les activer. Leur surface est de 4m <sup>2</sup>

<b>Espaces communs intérieurs</b>	
Buanderies communes	<p>Prévoir préférentiellement la mise en commun des buanderies entre les appartements plutôt que des buanderies individuelles. La buanderie commune doit être un espace facilement accessible, dont la présence dans les communs favorise la rencontre, un espace agréable et pas traité comme un espace technique mais comme un lieu à part entière.</p> <p>Avec éclairage naturel et ventilation. Pour des raisons de sécurité perçues subjectivement, elles devraient être situées au rez-de-chaussée, au premier étage ou au niveau du toit</p> <p>Intégrer aux prescriptions techniques (électricité, sanitaires, gestion de l'eau,...) des prescriptions relatives aux buanderies communes.</p>
Espaces de jeux pour enfants	<p>Salles de jeux pour que les femmes retrouvent temps libre et espace pour elles, co-veillances. Espaces insonorisés qui peuvent être modulaires et versatiles.</p> <p>Permettent la mutualisation de la surveillance des enfants Et rompent l'isolement des parent.es tout en favorisant la socialisation des enfants.</p> <p>De au moins 50 m<sup>2</sup> et dotées d'équipements de jeux non genrés adaptés aux enfants vivant dans le bâtiment</p>
Aménagement des rez-de-chaussée	Rendre les rez-de-chaussée conviviaux pour faciliter rencontres et échanges et favoriser la sécurité

Salles communes polyvalentes et attrayantes	<p>Insérer une pièce commune pour des moments collectifs ou la garde des enfants peut faciliter la création de liens de voisinage et favoriser une forme de co-veillance pour la garde des enfants, importante pour les familles monoparentales. Ou encore pour des ateliers, du coworking, une bibliothèque, un sauna, ...)</p> <p>Ces salles devraient disposer d'un éclairage naturel de ventilation et d'eau courante, être accessibles depuis tous les escaliers menant aux appartements par des zones communes sans barrière et avoir idéalement une sortie directe sur le jardin ou le toit-terrasse</p>
Si désiré par les futur.e.s habitant.e.s, création d'une cuisine commune	Aménager des cuisines collectives permet aux femmes de partager les repas et d'en réduire les coûts et a aussi pour effet que la cuisine n'est plus l'espace de la seule femme, mais du groupe.
Local pratique de stockage des déchets	Si possible directement accessible depuis tous les appartements par l'escalier, par une voie courte et précise
Salles de stockage pour les bicyclettes et les poussettes bien situées et en suffisance	Aménagement d'espaces poussettes, trottinettes, vélos
Les seuils entre l'espace privatif et l'espace commun seront travaillés afin de favoriser une transition graduelle entre ces deux espaces.	
Patio central intérieur	Patio central comme à la Borda autour duquel tous les logements sont répartis et qui permet la mise en relation de tous les logements

<b>Espaces communs extérieurs</b>	
Cour commune extérieure	Cour commune qui fonctionne comme une place pour les habitants et qui est un passage 'obligatoire' pour pénétrer dans l'immeuble
Aires de jeux attrayantes pour les bambins	Pour les aménagements avec plus de 15 habitations, une aire de jeux pour enfants d'au moins 30 m2 doit être fournie avec un équipement adapté à l'âge. Il est recommandé d'y placer une toilette publique

Aires de jeux attrayantes pour les enfants	A partir de 50 logements, une aire de jeux pour enfants d'au moins 500 m2 dans un endroit facilement accessible doit être fournie avec un équipement adapté à l'âge. Il est recommandé d'y placer une toilette publique Les équipements sportifs et les aménagements extérieurs prévus dans le projet sont inclusifs et égalitaires.
Jardin commun	Un jardin ou un potager commun favorise rencontres et créations collectives. Si possible, le jardin commun accueillera des équipements pour enfants. Un jardin ouvert et partagé, peut devenir le point de rencontre de tous les logements
Espaces communs supplémentaires sur le toit ou à l'extérieur du bâtiment (terrasse)	Espaces pour se retrouver ou organiser repas et événements.

<b>Espaces intermédiaires (ou de circulation)</b>	
Eclairage naturel pour les couloirs ou les escaliers	Les escaliers et les couloirs d'un étage donné devraient comporter un éclairage naturel partout
Individualiser les accès	Les longs couloirs anonymes ne facilitent pas la sociabilité. Les angles, labyrinthes sont anxiogènes. Peu de logements par palier Individualisation des entrées
Les espaces de circulation ou de stockage des communs sont conçus pour être des espaces de vie et de rencontre	Ils sont dotés du niveau de confort adéquat (chauffés, éclairés, ventilés...) Des zones de rencontre attrayantes dans les zones d'entrée, les paliers ou dans les étages favorisent la communication entre les résident.e.s
Privilégier les coursives extérieures plutôt que les longs couloirs intérieurs	.
Elargir les paliers pour y insérer chaises ou bancs	Les vastes paliers du bâtiment de la coopérative Cireres favorisent la communication entre voisins
Elargir les escaliers	Les larges cages d'escalier favorisent les échanges

Budgétisation	
Etablir un budget sensible au genre	<p>Proposer une estimation de base de ce qu'implique un logement égalitaire. Estimer au préalable le coût des espaces communs, de l'élargissement des escaliers ou des cursives, de l'implantation de locaux poussettes aux différents étages, de l'installation d'une buanderie commune, ...</p> <p>Il est important de définir ces coûts via, notamment, des études de faisabilité pour avoir les financements qui permettent de les implémenter.</p> <p>Sensibiliser les maîtres d'ouvrage à cette intégration budgétaire au moment de l'élaboration de leurs projets.</p>

## VOLET PARTICIPATION, ACCOMPAGNEMENT et GOUVERNANCE

Participation	
Intégration des futur.e.s habitant.e.s dans tous les processus	<p>Si possible, participation des habitant.e.s de la conception à la gestion du logement.</p> <p>Intégrer la participation dans le planning du projet car les temps de participation sont des temps longs. La prévoir dans les temps de chantier si l'on veut intégrer au maximum les habitant.e.s dans la définition de leur logement</p> <p>Ateliers participatifs : questionner les futur.e.s habitant.e.s sur leurs attentes en tenant compte des biais de genre dans les processus participatifs - les femmes s'expriment moins, les hommes monopolisent le temps de parole-. Les femmes disposent de moins de temps et se sentent moins légitimes à participer à des réunions.</p> <p>Marches exploratoires</p> <p>Utiliser un langage inclusif dans la communication des événements organisés.</p> <p>Tenir compte des horaires pour les femmes qui ont des enfants et organiser baby-sitting ou garderie.</p>

<p>Actions de sensibilisation auprès des acteurs.trices du logement</p>	<p>Etablir un programme de sensibilisation des administrations et des maîtrises d'ouvrage, hommes comme femmes, et le mettre en place auprès des différents publics concernés.</p> <p>Mener des actions de sensibilisation régulières (Midi du logement, séance d'information de la FEBUL, comité restreint, sensibilisation des assistants sociaux qui œuvrent dans les SISP aux enjeux de genre et de logement, ...)</p>
<p>Actions de sensibilisation auprès des habitant.e.s et des partenaires des projets de logement</p>	<p>Animer régulièrement des ateliers de sensibilisation et d'information sur les thématiques du genre et de l'égalité à destination des habitant-es, des partenaires des projets de logement, du voisinage et des associations du quartier</p>
<p>Formation des acteurs.trices du logement</p>	<p>Etablir un plan de formation aux questions de genre et de logement à destination du personnel des administrations, des travailleurs.euses sociaux.ales des SISP et autres logements sociaux et une invitation adressée aux SIPS à organiser pour les locataires des formations à la gouvernance, à la prévention des violences conjugales ainsi que des formations à la gestion de l'énergie, à la gestion des pannes et problèmes techniques.</p>
<p>Formation des habitant.e.s</p>	<p>Formation en prévention des violences domestiques</p> <p>Formation des femmes en termes de gouvernance (ex : prise de parole en public, animation de réunions...) afin d'assurer une participation effective des femmes au processus de gouvernance des logements</p> <p>Formations techniques pour femmes : gestion de l'énergie, entretien du logement, bricolage, ...) afin de favoriser leur autonomisation et une forme d'empowerment par le logement</p>
<p>Intégrer au sein du partenariat un acteur ayant des compétences en matière d'égalité de genre.</p>	<p>Pour mettre en place actions de sensibilisation et plans de formation</p>
<p>Organiser une campagne de communication</p>	<p>Il est recommandé, pour favoriser la sensibilisation de toutes et de tous d'organiser une campagne de communication.</p>

<b>Accompagnement et gouvernance après l'emménagement</b>	
Faire perdurer un accompagnement pour favoriser le vivre ensemble	Après l'emménagement, continuer à soutenir les habitant.e.s à s'organiser ensemble et à nourrir le commun. Idéalement, prévoir un accompagnement dans la durée par les bailleurs et un dispositif d'accompagnement spécifique à l'égalité hommes femmes, de genre.  Travailler avec une association ou des personnes qui ont une certaine expertise du logement communautaire pour s'orienter.  Mettre ensemble les savoir-faire existants (CLTB, direction de l'action sociale SLRB, ...)
Créer des espaces d'expression	Créer des espaces d'expression des conflits et des procédures pour gérer collectivement ces conflits. Créer des espaces d'expression, de récit de soi, qui assurent confiance et confidentialité aux personnes qui s'expriment. Créer des espaces où, dans un climat de confiance, les partenaires peuvent exprimer librement et sans jugements leurs ressentis, leurs opinions divergentes, leurs suggestions.
Créer des moments d'échange de compétences et de connaissances entre parties prenantes du projet	Modules de formation, journées thématiques, etc.
Prévoir des moments de fête et de convivialité	Pour consolider les relations interpersonnelles, ce qui profitera à la cohésion du groupe et à la coopération entre ses membres.
Gestion participative et sociocratique	Prévoir des réunions mensuelles pour gérer collectivement le logement Organiser AG et groupes de travail au sein des habitant.e.s notamment pour gérer les espaces communs

## Budgétisation

Etablir dès le début de chaque projet de logement un budget sensible au genre

Evaluer et intégrer dans un budget le coût de toutes les étapes d'accompagnement des habitant.e.s. et assurer les moyens nécessaires à la participation de toutes et tous au projet collectif.

Prévoir le temps et les ressources nécessaires pour l'accompagnement et la formation de toutes les parties prenantes (groupe d'habitant.e.s, mais aussi employé.e.s, bénévoles, partenaires, etc.).

Prévoir un budget pour développer une formation généraliste ou un panel de formations Genre et logement (via equal ? via le comité régional de l'égalité des chances ? Via Perspectives ?) avec l'aide d'une association spécialisée.

Attribuer un budget à chaque maîtrise d'ouvrage à dépenser dans de la formation à la dimension du genre.

# QUESTIONS OUVERTES

## 1. Logement féministe, égalitaire ou inclusif ?

A quelques reprises au cours du stage, des réactions ont émergé par rapport à l'intitulé féministe auquel certain.e.s préféraient le terme égalitaire. Ces questions de terminologie dénotent d'une part que l'intégration du genre en est à ses balbutiements dans le secteur du logement et, d'autre part, que le terme féministe comporte des connotations négatives ou ambivalentes qui provoquent des résistances.

Ainsi, même si le mot est de moins en moins tabou, car il est compris comme défendant l'égalité entre les hommes et les femmes, la fin de l'oppression et de l'exploitation sexiste des femmes, il demeure controversé. Certain.e.s pensent qu'il était nécessaire avant mais plus maintenant, qu'il faut plutôt défendre l'approche universaliste selon laquelle nous naissons toutes et tous égaux.ales et qu'il n'est pas pertinent de défendre l'un ou l'autre sexe. D'autres veulent prendre de la distance par rapport au mouvement féministe tout en se disant proches de lui (« Je suis féministe, mais... ») et se disent humanistes ou égalitaristes. Ceci n'est pas sans lien avec le changement de dénomination logement féministe vers logement égalitaire.

Un autre élément qui étaye les arguments de l'approche égalitaire, c'est le fait que le mot féministe ne soit pas assez inclusif, qu'il s'adresse à la communauté des femmes et n'inclut pas tout le public LGBTQI+A. Alors que le terme égalitaire vise à éliminer toute forme de discrimination, qu'elle soit de sexe, de race, d'âge, de classe ou d'orientation sexuelle.

Néanmoins, remplacer le mot féministe par un autre pourrait le couper de l'héritage politique, culturel et militant de toutes celles qui ont défendu leurs droits, et surtout occulte la hiérarchie sociale genrée qui existe et perdure aujourd'hui. Et que l'on retrouve au sein même des logements.

Parler de logement social féministe c'est remettre en question une vision de l'espace privé hiérarchisée qui perpétue l'assujettissement des femmes au sein du logement. C'est visibiliser la question des inégalités sexuées des usages des espaces privés en partant de ces usages. C'est amener un changement de paradigme : si l'on considère que le logement n'est pas seulement un lieu de repos ou de représentation mais aussi un lieu de travail, il faut partir de l'usage, des besoins de ses utilisateur.trices. Pour casser les hiérarchies spatiales existantes, il est nécessaire de positionner les femmes comme usagères du logement et de faire émerger leur parole et leurs savoirs.

Des résistances quant au fait de modifier la répartition genrée au sein du logement se sont ainsi manifestées au cours d'une réunion du sous-groupe de travail dédié aux clauses techniques du cahier des charges. Une personne présente s'est montrée très réticente quant

à la suppression de la hiérarchie des chambres parents/enfants a contrario des autres membres du sous-groupe. Elle s'est opposée au fait d'éliminer la différence de dimension entre la chambre des parents et celle des enfants et de supprimer la figuration du double lit parental et des lits simples pour enfants.

Cet exemple illustre bien le fait qu'être féministe ne se limite pas à la simple reconnaissance du droit à l'égalité. Il s'agit aussi de réfléchir sur les rôles sociaux, comment nous y sommes parvenus et s'il est valable ou non de les maintenir.

Plutôt que le terme égalitaire, on pourrait opter pour celui d'inclusif qui promeut l'élimination de toute forme de discrimination, comme le défendent aujourd'hui les mouvements féministes. Comme l'illustrent tous les exemples cités, un espace féministe est intrinsèquement équitable et inclusif, un espace qui module sa réalité pour s'adapter aux besoins des usagers qui le (re)produisent, le traversent et le façonnent. Un espace qui met le soin au centre pour rendre ces tâches visibles et valorisantes socialement, pour responsabiliser et intégrer cet engagement en fonction des besoins -matériels et symboliques- de toutes les personnes.



La question d'échapper à la hiérarchisation genrée des logements est tributaire de celle qui suit : comment échapper à la standardisation qui émane de bureaux d'études ou d'opérateurs du logement au sein desquels l'architecture est encore souvent considérée non comme un art du social mais comme une pratique qui se distingue du quotidien et du banal ? (Hilde Heynen, 2001). Avec pour conséquence que la parole et les besoins des femmes restent marginalisés ou sous-estimés.

Néanmoins les exemples barcelonais témoignent que le travail de terrain mené par le milieu associatif et militant et l'émergence de logements féministes qui en a résulté peuvent faire bouger les frontières et faire rentrer la prise en compte de l'usage et de la pratique dans le champ architectural. Il n'est pas anodin que le Prix d'architecture contemporaine de l'union européenne - Prix Mies van der Rohe ait été attribué en 2022 à la coopérative d'architecture Lacol pour le projet La Borda sachant que ce prix a notamment couronné Norman Foster, Dominique Perrault, ou Zaha Hadid. La coopérative de logement Pisa Cornella, conçue par le cabinet Peris + Toral Arquitectes a quant à elle remporté en 2021 le prix d'opinion du FAD Award for Architecture and Design dans la catégorie Architecture. Il est à noter que le jury a

particulièrement apprécié la manière dont les typologies de logements ouvertes et déhiérarchisées favorisent des modes de vie contemporains, flexibles et adaptatifs.

Malgré cette amorce de reconnaissance, ainsi que les nombreuses publications et initiatives qui ont vu le jour autour du rapport entre l'architecture et le genre, comment intégrer plus avant ces modèles dans la théorie architecturale ? Si une conscience de genre apparaît dans le discours sur l'architecture, comment faire en sorte qu'elle imprègne les écoles d'architecture où les cours sur le lien entre l'espace et le genre sont quasi inexistantes ou à la marge, en particulier en ce qui concerne l'espace du logement ?

Dans la même optique pourquoi ne pas intégrer dans le Master de spécialisation en études de genre, le souci que l'enseignement se fasse en lien étroit avec les milieux de pratique et les associations féministes ? Pour construire là aussi la connaissance à partir des usages et des besoins quotidiens des femmes ?

Enfin, comment, dans le domaine de la recherche, éviter de tomber dans une nouvelle forme de standardisation centrée sur le seul point de vue des femmes ? Comment faire en sorte qu'à l'instar des multiplicités d'usage à prendre en compte dans la production de logements, on parte de la multiplicité des points de vue, du contexte social et du statut des sujets connaissant, non pas en érigeant la femme comme sujet de connaissance à la place de l'homme mais en considérant qu'il n'y a pas de sujet central ?

## 2. La place du care

Utiliser la vie quotidienne pour analyser le rôle de l'espace du logement permet d'accorder la même valeur à toutes les sphères de la vie : productive, reproductrice (travail domestique et soins), communautaire et personnelle et de dénaturiser la nature féminine du care<sup>5</sup> ou du travail de soin.

Dans la lignée des éthiques du care, mettre le travail domestique et de soin au centre de la production de logements, c'est ainsi non seulement rendre ces tâches visibles et valorisantes socialement et les intégrer en fonction des besoins -matériels et symboliques- des personnes, mais aussi les faire comprendre comme une responsabilité sociale.

Pour changer les conditions de vie des personnes et mettre le soin au centre des enjeux de la vie en société, il faut construire de nouveaux espaces qui supportent de nouvelles formes d'organisation sociale. Soit des espaces qui, comme les projets entrevus dans ce mémoire, facilite la création et l'accès à des espaces communs (sans faire peser cela sur le budget des habitant·es) ou mutualisés afin de permettre aux habitant·e.s de regagner des lieux à soi ainsi que du temps pour soi mais aussi de développer relations et liens de solidarité.

---

<sup>5</sup> Comme le définit la philosophe américaine : « Activité caractéristique de l'espèce humaine, qui recouvre tout ce que nous faisons dans le but de maintenir, de perpétuer et de réparer notre monde, afin que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nos personnes et notre environnement, tout ce que nous cherchons à relier en un réseau complexe en soutien à la vie ». (Joan Tronto, 2009)

Comment démocratiser les politiques du logement afin que la participation active des femmes soit au cœur de la recherche de solutions de logement abordables et plus équitables ?

Comment appliquer les outils conceptuels féministes à l'analyse de la production de l'espace du logement non seulement pour dénoncer l'invisibilité organisée des soins et de l'essentiel reproductif de la société, majoritairement assumé par les femmes-, mais pour généraliser la responsabilité à l'ensemble de la société et la rendre pérenne ?

Que peut apporter la recherche féministe à la reconnaissance et à la centralisation de la question du care dans l'habitat ?

*« Pourquoi ne respectons-nous pas les personnes qui prennent soit des gens, des animaux, des plantes, de l'environnement autant, sinon plus, que les personnes qui font et gèrent l'argent ? C'est un jugement de valeur fondamental que nous avons fait dans notre culture ! Il faut taxer massivement la richesse et réorganiser la vie économique pour soutenir davantage et valoriser le travail du 'care'. Il y a toujours cette compétition entre la logique de la richesse et celle du 'care', et, jusqu'à présent, en tant que société, nous avons continué à nous ranger du côté de la richesse. »*

Joan Tronto

### 3. L'intégration des échelles

Une réflexion sur le logement féministe implique une réflexion sur différentes échelles :

- celle du logement et de la juste répartition des pièces en fonction des besoins des femmes
- l'échelle intermédiaire des espaces communs mutualisés
- l'échelle du quartier : comment le sécuriser plus et impliquer les habitantes dans la vie du quartier

- l'échelle politique et urbaine des actions à mener contre les inégalités face au logement

Le travail mené par le Groupe de travail logement social féministe s'est focalisé sur l'échelle du logement et des espaces intermédiaires et devrait être complété par un travail sur celle du quartier et sur l'échelle politique et urbaine.

Une étude en profondeur de ces deux échelles au niveau du logement social permettrait notamment, au niveau du quartier, d'analyser comment ces logements sont intégrés ou intégrables dans la vie d'un quartier, quels sont les dispositifs à mettre en place au début d'un projet de production, ...

Au niveau politique, cela permettrait d'analyser l'impact du soutien apporté à l'émergence de coopératives privées qui, comme le montrent les exemples viennois ou barcelonais, s'avère être un des leviers pour la création de logements communautaires intégrant le genre.

## 4. La promotion des coopératives et du partenariat public-privé

Les exemples barcelonais mettent en exergue le lien entre la présence d'un tissu de coopératives et le développement de logements communautaires ou à vocation sociale féministes. La structure de la propriété de logements à Barcelone a probablement favorisé l'émergence des coopératives de logements. Face à la grimpée des prix des terrains à bâtir et des loyers, les coopérateurs.trices, en mettant ensemble des fonds plus modestes, peuvent utiliser la force d'ensemble pour accéder à des économies d'échelles, des emprunts, des fonds publics ou postuler à des appels à promotion sur des terrains publics. Et les logements restent abordables sur le plus long terme, le mécanisme de cession des parts de coopérateurs permettant d'interdire ou de limiter la spéculation. Les coopératives ont émergé à Barcelone et en Espagne plus généralement pour répondre à des besoins auxquels les pouvoirs publics et le secteur privé ne pouvaient répondre suffisamment. C'est aussi le fruit d'une histoire associative importante.

Outre les coopératives de logements, il existe des coopératives d'architectes, des banques coopératives, des entreprises de construction coopératives... L'écosystème est riche et ces coopératives ont pris l'habitude de travailler ensemble.

Cet écosystème renforcé par la présence très active de nombreuses associations féministes favorise une politique de logement qui associe public et privé et le montage de projets incluant la perspective de genre.

Concrètement, le montage des projets repose sur l'interaction de trois types d'acteurs : un public et deux privés<sup>6</sup> :

- Le partenaire public, le conseil municipal de Barcelone, met une série de terrains publics à la disposition des organisations coopératives via un appel d'offres. Par le biais de cet appel, le conseil municipal met à la disposition de la coopérative lauréate un terrain appartenant à l'État sur lequel la coopérative détiendra le droit de superficie acquis auprès de la mairie de Barcelone pendant 75 ans, période qui peut être prolongée. Il garantit que le logement est construit selon les critères prévus, dans le délai spécifique établi et avec les objectifs de logement social prédéterminés.
- Choisies dans le cadre de l'appel d'offres public, les coopératives sont l'acteur privé chargé de construire les logements sur le terrain qui leur a été attribué par le conseil municipal. Elles apportent un fonds initial et lèvent des fonds (via emprunt et éventuellement crowdfunding) et sont ensuite responsables de la construction et de la gestion du bâtiment et peuvent faire des propositions spontanées pour produire des logements égalitaires/non-genrés/féministes. Une fois le projet construit, les membres de la coopérative versent une cotisation mensuelle, qui permet de rembourser l'emprunt global, le paiement des charges communes, et d'alimenter un

---

<sup>6</sup> Dans l'article La collaboration public-communauté : une nouvelle solution pour générer plus de logements abordables, Javier Burón, responsable du logement à la mairie de Barcelone et Eduardo González de Molina, chercheur à la direction du logement de la ville de Barcelone et doctorant à l'université Pompeu Fabra montrent qu'une politique de logement public basée sur la collaboration entre les pouvoirs publics et les communautés est non seulement une solution innovante pour augmenter le parc de logements abordables, mais aussi une formule pour contribuer à des villes plus humaines et plus justes (voir en annexe)

fonds en vue de créer d'autres opérations de construction. Ils ne seront jamais propriétaires : le bien appartient à la coopérative.

- Le deuxième acteur privé concerné ce sont les banques, qui interviennent pour garantir le paiement de l'investissement initial dans la construction du logement. Sans cette partie, il serait impossible de payer les coûts initiaux. Le Conseil municipal encourage le travail avec les banques éthiques ou les banques coopératives bien présentes à Barcelone.

En Belgique, la coopérative n'est pas autant utilisée que dans d'autres pays tels l'Espagne, le Canada, les USA la Suisse pour créer des collectifs d'habitat. Après les projets de coopératives qui se sont mis en place il y a un siècle, la création de coopératives a été freinée par la crainte de voir émerger en leur sein des centres d'agitation sociale puis, surtout, par l'impact d'une logique néo-libérale promouvant la propriété privée. C'est pourtant une structure juridique qui, comme l'atteste le modèle barcelonais, permet diverses formes d'habitats solidaires et égalitaires quand elle est associée à des institutions publiques.

Un des leviers pour extrapoler ce modèle en Belgique serait que les pouvoirs publics favorisent et soutiennent la création d'entreprises coopératives et collaborent avec elles pour leur fournir les terrains qu'elles n'ont pas les ressources d'acheter. Ce qui pourrait augmenter l'offre de logements à finalité sociale qui ne répond pas à la demande qui ne cesse de grimper. Et cela participerait à la démocratisation des politiques du logement pour que la participation active des femmes soit au cœur de la recherche de solutions de logements abordables et égalitaires.

Le développement d'un partenariat de ce type permettrait aussi de voir fleurir d'autres coopératives comme Fair ground, coopérative immobilière à finalité sociale née le 24 décembre 2020, qui ambitionne de fusionner le modèle du Community Land Trust (démembrement du sol et du bâti) avec le modèle coopératif. Au sein de l'habitat groupé Calico, la coopérative est propriétaire des 10 logements de l'habitat à vocation féministe gérés par l'association Angela.D. Ils sont pris en gestion par l' AIS Logement pour Tous et habités par des femmes en situation de précarité, membres de l'association Angela D. Un exemple qui pourrait faire des émules en Belgique.

Les projets parcourus et les recommandations qui en découlent montrent que la diversification des modes d'occupation est un moyen de lutter contre la spéculation et de favoriser l'accès à un logement abordable. Le mouvement coopératif pour le droit au logement se développe et implique de plus en plus de personnes et d'entités, revendiquant des alternatives à l'accès au logement à travers le modèle de logement coopératif avec affectation d'usage, qui promeut les valeurs communautaires de coexistence et rompt avec la propriété individuelle. Malgré les progrès indéniables que ces projets apportent, le développement de coopératives de logement ou d'architecture est encore balbutiant en Belgique.

Comment valoriser tous ces exemples comme moteurs pour accélérer les choses alors que l'offre de logements à finalité sociale ne peut répondre à une demande croissante ? Que faudrait-il mettre en place pour convaincre les pouvoirs publics d'investir plus amplement dans cette voie ?



Assemblée de la coopérative La Borda dans le cadre du processus décisionnel.

## 5. L'évaluation

Comment va-t-on évaluer les mesures prises pour garantir un logement égalitaire ? Cela mérite en effet une réflexion en amont pour savoir quels dispositifs mettre en place et sur base de quelle grille on va pouvoir les évaluer. C'est important car cela permettrait d'avoir un retour objectif pour alimenter les propos égalitaires et s'assurer effectivement que l'on répond bien à un besoin.

Comment suivre l'évolution des projets pilotes de logements sociaux égalitaires par rapport à l'intégration de la dimension de genre ?

En termes d'évaluation également, quels sont les éléments importants qui peuvent être relevés dans le projet Calico et est-il déjà possible d'avoir des entretiens avec les habitantes et de faire le point sur ces questions ?

*« On pourrait rêver que, de même qu'on rénove des bâtiments sous l'aspect énergétique, un jour on rénove un bâtiment parce qu'il n'est pas suffisamment égalitaire. Et ce que cela soit juste cela le point d'attention ». Morgane Degand*

# Bibliographie



**BERNARD, Nicolas**, 2007, *Le logement social à Bruxelles : origines, perspectives d'avenir et comparaisons européennes*. In : Les cahiers des sciences administratives, no.13, p. 77-102.

**BERNARD, Nicolas**, 2007, *Femme, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer*, Courrier hebdomadaire du CRISP, 25, (n°1970), p. 5-36.

**BERNARD Nicolas, SALEMBIER Chloé, MUXI MARTINEZ Zaida, SOLEDAD GIRARDO Maria**, 2020, *Le privé est politique: user des crises pour améliorer les conditions de logement et le droit à la ville des femmes*. Récits de confinement(s) à Bruxelles et Barcelone.

**BOURASSA Bernard, LECLERC Chantal et FOURNIER Geneviève**, 2010, *Une recherche collaborative en contexte d'entreprise d'insertion : de l'idéal au possible*, Recherches Qualitatives, vol. 29, n°1, pp. 140-164.

**BOZON Michel**, 2018, *Logement, intimité et genre*, chapitre 3 dans *Le Monde privé des femmes. Genre et habitat dans la société française*, p.85-98, Ined Éditions.

**BUTLER Judith** (trad.Kraus Cynthia), 2005, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité* [«Gender Trouble»], Paris, La Découverte.

**BUTLER Judith**, 1983, *Les femmes en tant que sujet du féminisme*, *Raisons politiques* 2003/4 (n°12), pp.85-97.

—

**CAMDEN Chantal et PONCET Frédérique**, 2014, *Recherche-action participative : nouvelles perspectives* dans *Guide pratique de recherche en réadaptation*, pages 383 à 422.

**CAIRNS Stephen, CRYSLER, HEYNEN, WRIGHT Gwendolyn** (eds), 2012, *Tendances et trajectoires : Approches féministes en architecture*, Manuel de théorie de l'architecture (Londres : Sage).

**CLAIR Isabelle**, 2016, *Faire du terrain en féministe. ["Doing Feminist Fieldwork"]*. Actes de la recherche en sciences sociales, 213(3), 66-83.

**COLOMINA Beatriz**, 1994, *Privacy and Publicity, Modern Architecture As Mass Media*, The MIT Press.

**COLOMINA Beatriz**, 2007, *Domesticity at War*, The MIT Press.

**COUTRAS, Jacqueline**, 2008, *Territoires du quotidien et espaces sexués. Du voisinage résidentiel aux espaces d'anonymat*, *Strates* [En ligne], mis en ligne le 05 mars 2013, consulté le 2 juillet 2022. URL : <http://journals.openedition.org/strates/6737>.

**CRENSHAW Kimberlé**, 1989, *Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics*, University of Chicago Legal Forum.

**CHRONIQUE FEMINISTE**, 2018, *Un toit à soi*, n°122

**DE LA PENA VALDIVIA Marcela**, 2016. *Les essentiels du genre : Outils de l'approche genre*. Le monde selon les femmes (Ed.), (Vol. 02). Bruxelles.

**DELPHY Christine**, 1998, *L'ennemi principal, t. 1 : économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse.

**DELPHY Christine**, 2001, *L'ennemi principal, t. 2 : penser le genre*, Paris, Syllepse.

**DESROCHES Marie- Eve**, 2018, *Le logement comme clé pour le droit à la ville des femmes*,  
://journals.openedition.org/metropoles/5577.

**DIRENBERGER, Lucia, SCHMOLL, Camille**, 2017, *Ce que le genre fait à l'espace... et inversement*, Les cahiers du CEDREF (en ligne), 21/2014, mis en ligne le 20 octobre 2015, consulté le 8 juillet 2022, URL : <http://journals.openedition.org/cedref/953>.

**DURAND Gilbert**, 1969(1ère édition), *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Bordas

–

**FAURE Emmanuelle, GONZALEZ HERNANDZ Edna et Luxembourg Corinne**, 2017, *La ville, quel genre, l'espace public à l'épreuve du genre*, Le Temps des Cerises.

**FLAHAUT Erika, DUSSUET Annie et LOISEAU Dominique**, 2014, *Emploi associatif, féminisme et genre*, dans la revue Travail, genre et sociétés.

**FUSULIER Bernard et DRANCOURT Nicole**, 2015, *Retour sur l'impossible conciliation Travail/Famille*. Revue Interventions Economiques (on line), 53.

*Femmes plurielles*, 2019, dossier Femmes et espaces publics, publié par les Femmes Prévoyantes Socialistes : Laisse les filles tranquilles, n°66.

–

*Garantir l'égalité dans les logements, méthode et outils*, manuel commandé par la ville de Villiers-le Bel. *Gendermainstreaming in Urban planning Design Manual*, 2013, manuel coédité par **Eva Kail** pour la ville de Vienne.

**GONZALEZ LAPORTE Christian**, 2014, *Recherche-action participative, collaborative, intervention... Quelles explicitations ?* [Rapport de recherche] Labex ITEM. 2014. hal-01022115

–

**HARAWAY Donna**, 2007, *Manifeste cyborg : science, technologie et féminisme socialiste à la fin du XXe siècle*, in *Manifeste cyborg et autres essais : sciences-fictions-féminismes*, p.29-92. Paris: Exils éditeurs.

**HARDING, Sandra**, 2003, *The Feminist Standpoint Theory Reader: Intellectual and Political Controversies*, New York, Routledge.

**HAICAULT Monique**, 1984, *La gestion ordinaire de la vie en deux*, Sociologie du travail 26/3, 268-277.

**HEYNEN Hilde**, 2001, *In de ruimte gevestigd: gendermodellen in architectuur*, dans *Onze Alma Mater*, p. 306-329, un numéro thématique consacré au genre.

**HEYNEN Hilde**, 2000 *Places of the Everyday. Women Critics in Architecture*, dans *Archis*, 4, p. 58-64.

–

**LAMBERT Anne, DIETRICH RAGON Pascale, et BONVALET Catherine**, 2018, *Le monde privé des femmes: genre et habitat dans la société française*, Paris, Ined éditions.

**LEFEBVRE Henri**, 1974, *La production de l'espace*, Paris Anthropos.

**LEFRANÇOIS Richard**, 1997, *La recherche collaborative : essai de définition*, Nouvelles pratiques sociales, vol. 10, n° 1, p. 81-95. **LORIAUX Aude**, 2020, *Quand l'architecture se penche sur la question du genre des bâtiments*, dans 20 Minutes, <https://www.20minutes.fr/arts-stars/culture/2886619-20201016-quand-architecture-penche-question-genre-batiments>.

—

**MAGRI Suzanna**, 1997, *L'intérieur domestique. Pour une analyse du changement dans les manières d'habiter*, Genèses. Sciences sociales et histoire, pp. 146-164.

**MORRISSETTE Joëlle**, 2013, *Recherche-action et recherche collaborative. Quel rapport aux savoirs et à la production de savoirs ?* revue Nouvelles pratiques sociales, Volume 25, numéro 2, p. 35-49.

—

**PUIG DE LA BELLACASA Maria**, 2014, *Les savoirs situés de Sandra Harding et Donna Haraway: science et épistémologies féministes*. Paris, L'Harmattan.

—

**RAIBAUD Yves**, 2015, *La ville faite par et pour les hommes*, Paris, Belin.

**RAMOS Elsa**, 2002, *Rester enfant, devenir adulte. La cohabitation des étudiants chez leurs parents*, Paris, L'Harmattan.

**RENDELL Jane**, 2011, *Critical Spatial Practices: Setting Out a Feminist Approach to Some Modes and What Matters in Architecture*, in Lori Brown (ed) *Feminist Practices*, Londres: Ashgate.

**ROTH François**, 2020, *Repenser l'espace et le logement pour l'après-virus*, paru dans la Tribune du journal L'Echo. <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-repenser-lespace-et-le-logement-pour-lapres-virus-1197954>

—

**SACCO Muriel et PATERNOTTE David** (dir.), 2018, *Partager la ville, Genre et espace public en Belgique francophone*, Academia-L'Harmattan.

**SALEMBIER, Chloé et LEDENT Gérard**, 2021, *Parents en cohabitat. Vers une parentalité élargie ?* EchoGéo 55 : Espace et parentalité.

**SCHWARTZ Olivier**, 2012, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Presses Universitaires de France.

**SEGALEN Martine et MARTIAL Agnès**, 2013 (8<sup>e</sup> éd.), *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, coll. « U »

**STARHAWK**, 2019, *Quel monde voulons-nous*, Editions Cambourakis.

**STARHAWK**, 2019, *Rêver l'obscur, Femmes, magie et politique*, Editions Cambourakis

—

**TRONTO Joan**, 2009, *Un Monde vulnérable. Pour une politique du care*, Editions La Découverte, p. 13 et 143.

—

*Une approche féministe du logement. Guide pratique*, Projet d'habitat collectif Angela.D dans Calico  
**URBAN VESTBRO Dick et HORELLI**, 2012, *Design for Gender Equality: The history of cohousing ideas and realitys.* Environnement bâti, 38, 3.

**VRANKEN Apolline**, 2018, *Des béguinages à l'architecture féministe. Comment interroger et subvertir les rapports de genre matérialisés dans l'habitat ?*, Collections Agirs Féministes, Editions Université des Femmes.

–

**WOOLF Virginia**, 2016, *Un lieu à soi*, (trad. de l'anglais par Marie Darieussecq), éditions Denoël, Paris.

Voici la version revue des modifications à apporter au contrat de gestion 1 et validée par la SLRB avec un avant-propos et l'intégration des ajouts liés à la dimension de genre (en italique dans le texte)

## Avant-propos

La mise en œuvre de la politique générale du logement définie dans le contrat de gestion 1, et en particulier le développement de dynamiques d'inclusion des locataires sociaux dans toute leur diversité nécessite de prendre en compte la dimension du genre.

En effet, les femmes sont moins incluses que les hommes dans la conception et l'aménagement des logements. Elles exercent toujours majoritairement les rôles liés aux tâches reproductives (activités domestiques, soin apporté aux enfants) et occupent donc aussi davantage que les hommes certaines pièces du logement pour les y exercer.

Or l'agencement de nos lieux de vie, la distribution des pièces dans nos logements n'évolue pas ou peu et est toujours conçue majoritairement selon une vision qui continue à considérer le logement comme un lieu de repos et non de travail et donc à invisibiliser le travail domestique mené par les femmes.

Rendre les logements plus inclusifs et plus égalitaires, c'est transformer les espaces domestiques pour prendre en compte et visibiliser le travail reproductif. Via l'intégration de pièces collectives, qui permettent le développement d'une vie communautaire : cuisine partagée, salle à manger commune, salle de jeux et de réunions, terrasse / potager ou serre sur les toits, buanderie, pièce supplémentaire sans programmation définie, dont les usages peuvent évoluer au cours du temps. C'est aussi prévoir suffisamment d'espaces de rangement et concevoir les espaces d'accueil et de distribution, du hall d'entrée au palier d'étage comme autant de lieux où se poser et se rencontrer. Elargir les espaces communs permet également de sortir du privé afin de protéger les plus vulnérables des violences (la plupart des violences subies par les femmes se situent dans l'espace domestique).

Outre le fait de placer le collectif au centre, cette dynamique d'inclusion met en exergue la valeur d'usage des projets de logement en interrogeant en amont les besoins et l'expertise spécifiques des femmes en termes de logement. La participation active des habitantes existantes ou des futures habitantes est intégrée dans toutes les phases : conception, construction et gestion du bâtiment. L'inclusion des locataires sociaux dans leur diversité suppose aussi que les logements soient des lieux de vie qui permettent aux personnes en situation de handicap de vivre en autonomie tout en prenant part à la vie communautaire qui se développera au sein de l'ensemble du logement. Le tout dans une optique de cohésion sociale, d'inclusion et d'émancipation des habitants et habitantes par le biais du logement.

### **Obj 1 : Améliorer le niveau de qualité et la performance énergétique des logements existants**

**Entretien :** Développer des ateliers / mettre en place des sessions d'information à destination des locataires sur la bonne utilisation du logement (thématique : expertise et conseils) *et des formations destinées aux femmes pour les rendre plus autonomes (gestion pannes et problèmes techniques, gestion économe au niveau énergétique)*

**Rénovation :** Avec le support de la SLRB, intégrer la dimension sociale dans la passation et l'exécution des marchés publics en intégrant des clauses sociales pour tous les marchés publics répondant aux conditions de la circulaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative à l'obligation d'insertion de clauses sociales dans les marchés publics régionaux. *Mentionner les critères essentiels repris dans le cahier des charges égalitaire en cours de finalisation.*

### **Obj 2 : Contribuer à accélérer la production de nouveaux logements :**

Faire des référentiels 'Quartiers Durables' et 'Logement égalitaire' des outils privilégiés d'aide à l'élaboration et à la gestion des projets pour mieux intégrer les enjeux de durabilité *et d'égalité des chances au sein des projets de construction*

### **Obj 4 : Améliorer la qualité des services offerts aux locataires**

Qualité et usage des services offerts : (cdg 1) Favoriser le recours aux orientations innovantes au travers de la mise en œuvre de projets novateurs de logement et dans le déploiement de projets pilotes *qui intègrent la dimension de genre* et une perspective inclusive permettant aux PMR de participer activement à la vie sociale au sein de l'ensemble de logements

Outils de communication : *questionner les locataires sur leurs attentes en tenant compte des biais de genre dans les processus participatifs - les femmes s'expriment moins, les hommes monopolisent le temps de parole-* et en questionnant les locataires PMR.

Participation et émancipation des locataires : Développer de nouveaux modes de participation *en tenant compte des biais de genre*.

Exploiter davantage les espaces partagés *pour créer des espaces de rencontre, mutualiser les charges domestiques (garde d'enfants, repas en commun)* en incluant les besoins des PMR.

**Obj 6 : Mettre en œuvre une stratégie d'action sociale transversale et intégrée**

**Panel d'experts** : Mettre en œuvre des groupes de travail inter-SISP réunissant des experts, *y inclus des experts sur les thématiques genre et handicap*, face à une problématique clairement identifiée (en concertation avec les SISP) et permettant d'aboutir à un output spécifique (thématique : mutualisation des expériences et des savoirs)

**Mettre en œuvre la convention PCS :**

Clarifier le rôle des directions des SISP concernant les missions d'actions sociales et leur coordination par la SISP de partenariat et de collaboration avec les travailleurs sociaux: interconnexion. Faire apparaître la complémentarité et la circularité entre la direction – travail de terrain, local – régional. *Intégrer la dimension du genre et du handicap à la réflexion.*

**Veiller à garantir une interactivité sociale et une mixité fonctionnelle qui renforce la qualité de vie au sein des quartiers :**

Renforcer la qualité des espaces collectifs existants ou à venir en y associant les habitant.e.s, notamment par la continuation du programme 101ème % artistique et l'élargissement de ses actions pour l'aménagement et/ou la rénovation d'espaces collectifs

Espaces collectifs et partagés : Mettre en place une stratégie pour exploiter davantage les espaces partagés (*mutualiser les charges domestiques* et inclure les besoins des PMR)

**Mixité fonctionnelle :**

Développer la mixité fonctionnelle (équipements, différents types d'habitat, logements pour personnes handicapées, ..) adaptée aux besoins réels des habitants, au sein des projets de construction et de rénovation.

**Obj 8 : Stimuler l'innovation et le décloisonnement de la politique du logement social**

Pérenniser la tenue d'espaces de réflexion et de pratiques sociales réunissant les travailleurs sociaux engagés par les SISP et par le SASLS par le biais de réunions périodiques.

*Y aborder la question du genre et du handicap.*

Poursuivre la prise en compte de la personne handicapée au sein du logement social via notamment l'élargissement de la notion de PMR pour inclure d'autres types d'handicaps (mental, auditif, visuel, psychique, ...et via la mise en place d'un référent PMR au sein de chaque SISP.

**Obj 11 : Offrir des formations adaptées au besoin du secteur**

*Sensibilisation des gestionnaires des plans de cohésion sociale (PCS) mis en œuvre dans les SISP à la question du genre (séances d'info, comités restreints ,, ... )*

*Formation des travailleurs sociaux des SISP aux questions de genre et de logement et aux violences conjugales*

Ce contrat représente un levier important en matière d'intégration du genre dans le logement social car il dicte toutes une série de mesures concrètes qui seront appliquées entre 2022 et 2027.

Outre le fait qu'on y retrouve bon nombre d'éléments déjà énoncés pour assurer qu'un logement social soit plus égalitaire, l'objectif de l'adaptation de ce contrat est de concrétiser dans chaque objectif visé la transversalité de la dimension du genre et, tout comme la durabilité ou la qualité des services assurés aux locataires, d'intégrer la question du genre comme un enjeu. D'autant qu'il y a encore très peu d'institutions qui appliquent la perspective féministe comme un élément intégral et transversal dans leurs politiques publiques.